L'ABEILLE

l'abeille

Blog : www.panckoucke.org

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DES AMIS DE PANCKOUCKE

AVRIL 2015 N° 29

édito

L'Abeille *est* Charlie

Voilà trois mois qu'ont eu lieu les attentats qui ont secoué la France et soulevé un vaste mouvement de réprobation. Les terroristes ont notamment voulu faire taire un journal, *Charlie hebdo*, qui a fait de la satire sa raison d'être. Jamais dans notre pays, des journalistes n'avaient été à ce point meurtris. L'histoire de la presse qui est l'objet de cette petite revue a toujours été une longue lutte pour la liberté. Les événements du 7 janvier 2015 prouvent, contrairement à ce que certains pourraient croire, qu'elle n'est pas terminée, même là où cette liberté semblait acquise. Trois mois après cette tuerie, périodicité de *L'Abeille* oblige, la Société des Amis de Panckoucke se devait elle aussi de dire avec des millions de personnes à travers le monde : *Je suis Charlie.*

* * *

Les derniers numéros de *L'Abeille* étaient consacrés à des dossiers thématiques : la Grande Guerre, les femmes, la presse enfantine,… qui nous ont valu quelques appréciations flatteuses de la part de lecteurs qui suivent avec beaucoup d'attention nos travaux. Le prochain permettra, cette fois, de découvrir des sujets variés, témoignant de la diversité des champs à explorer dans le domaine qui est le nôtre.

Ce numéro de *L'Abeille*, atteignant une nouvelle fois trente-deux pages, est une sorte de transition entre les dernières livraisons et celle à venir. Dans un article très documenté sur les fanzines de B.D., Jacques Bonhommet prolonge notre dossier sur les revues de B.D., tandis que Bernard Grelle s'arrête sur les magazines pour la jeunesse édités par une grande enseigne commerciale, née dans la région.

L'historien de la presse Yves Guillauma ouvre le dossier du *Petit Calaisien* dont le propriétaire avait dû fuir en zone libre lors de l'invasion allemande de 1940 et qui aurait voulu reprendre ses activités à la Libération. Parallèlement à cette enquête minutieuse, il propose une série de figures de presse du Pas-de-Calais, prologue à ce dictionnaire que notre Société a entrepris de réaliser depuis plusieurs années et qu'elle souhaite mettre en ligne prochainement.

Malheureusement, nos rubriques habituelles ont été, une nouvelle fois, bousculées par l'abondance de la matière, en particulier la bibliographie de la presse régionale que Bernard Grelle construit patiemment depuis notre première livraison. Avec un numéro varia, elles seront de retour en septembre prochain.

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

par Jacques Bonhommet

Le numéro 28 de L'Abeille était consacré en partie aux revues de B.D. et à la littérature pour la jeunesse. Mais il manque un volet important à ce tour d'horizon, en effet, pas un mot n'était dit des fanzines de bandes dessinées.

Fanzines ? *Keseksa ?*, comme le demandait l'un de ces périodiques au début des années 80. Contraction de deux mots anglais *fanatic* et *magazine*, le fanzine est donc un journal de fans, de passionnés. Attention, ce n'est pas un magazine, même si certains peuvent le devenir en se professionnalisant, *Psychopat* par exemple. Obéissant à l'injonction de Jerry Rubin, « *Do it yourself !* », le fanzine est réalisé par des amateurs, souvent jeunes, voire très jeunes, de manière artisanale, et sans souci de rentabilité. Deux ou trois personnes se découvrent une passion commune et ont envie de s'exprimer ; l'un d'eux déniche un moyen de reproduction pas cher, un deuxième écrit, un autre dessine : le fanzine est né. Il vit alors sa vie. Il est doté d'une maquette impeccable ou c'est un fouillis inextricable ; l'impression est plus ou moins baveuse, les pages plus ou moins remplies, numéro après numéro – dans le meilleur des cas, certains fanzines ne dépassant pas le premier-dernier numéro. Et puis l'un des animateurs s'aperçoit qu'il doit rattraper ses études, un autre tombe amoureux, la troisième déménage, et le fanzine s'éteint sans explication, le plus souvent après quatre ou cinq livraisons.

Apparu en juillet 1981, *Keseksa ?* ne connut que quatre numéros.

Nonobstant, on pourra lire ci-dessous une première fournée de notices sur des fanzines de B.D. de la région. Tous ne répondent pas à tous les critères énoncés ci-dessus, on le verra. Par ailleurs ce travail pourrait être continué.

Keseksa ? & Réverbère *(1981-1983)*

En juillet 1981, paraissait un fanzine bimensuel, *Keseksa* (13, avenue du Colysée à Lambersart), qui devenait *Keseksa ?* au deuxième numéro. Dans son éditorial, le rédacteur en chef Géry Steenkiste faisait appel aux bonnes volontés pour aider la petite équipe, y compris quelqu'un « pour enseigner l'orthographe » à ses amis et lui-même. *Keseksa* numéro 1 comptait quatorze pages, contre vingt pour le deuxième, vingt-deux pour le troisième et vingt-six pour le quatrième et dernier, daté de juin 1982. Autres changements, la couverture de la deuxième livraison bénéficiait d'une nouvelle mise en page réalisée par Jean-

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

Baptiste Vouters, qui fondera plus tard à Lille l'agence de *design* Graphêmes, et l'équipe se renouvelait presque entièrement. Ne subsistaient que les Steenkiste, Géry, Gonzague (ce dernier chargé des interviews, et qui est maintenant responsable de la libraire *Le Bateau Livre*), et F. Hébrard. Par contre, il gagnait un secrétaire de rédaction, Samuel Sylard, et recrutait de nouveaux collaborateurs : C. Soussi, Guric, Afu, alias Fustin, professeur de croquis à Saint-Luc à Tournai, Burry, élève de publicité dans le même établissement. On trouve même un dessin de Boucq. Le numéro 3 était consacré à la violence ; y apparaissaient Guric, Marc Lumer (est-ce le Marc Lumer qui, après avoir suivi les cours de l'École nationale supérieure des arts visuels de La Cambre à Bruxelles, rejoignit *Spirou* et *Tintin*, avant d'aller se fixer à Los Angeles, où il a travaillé pour Dream Work et Warner Bros ?), Frédéric Logez, futur auteur de plusieurs albums de B.D., dont *La Bataille d'Arras* qui raconte un épisode de la Première Guerre mondiale sorti en 2014, et P. Guillotin. N'oublions pas Delan qui sema ses « petits mickeys » dans toutes les livraisons.

Le numéro 5 de *Keseksa ?* a une histoire particulière. La presse régionale s'était intéressée à ce titre. Elle avait tout particulièrement été frappée par la jeunesse des animateurs du fanzine. La médiathèque de Roubaix décida, dans le cadre de ses animations, de convier ses lecteurs à une rencontre avec les responsables de cette publication, et d'en publier le numéro 5. Elle encarta donc ledit n° 5 dans sa propre publication, *Rencontre avec…* (numéro 3, décembre 1982) tout en prévoyant deux cents exemplaires dépourvus de « cache » pour Géry Steenkiste et son équipe. Cette collaboration intéressait particulièrement les rédacteurs : l'un d'eux dit au directeur de la médiathèque qu'il souhaitait sortir du cadre familial, faire un vrai journal, avoir des lecteurs « qui ne nous l'achèteraient pas pour nous faire plaisir ». On retrouve dans cette cinquième livraison Afu, Delan, P. Guillotin, C. Soussi, Samuel Sylard, Géry Steenkiste, F. Logez[1] et plusieurs nouveaux dont J. Dupuis et Y. Willocq, qui a été professeur à Saint-Luc lui aussi.

Réverbère

Toute cette agitation autour d'un fanzine édité par un groupe de jeunes attira l'attention de la DRAC (Direction des Affaires culturelles, le bras armé du ministère de la Culture dans la région), ou plutôt celle de son délégué au Livre, Pascal Allard. Ce dernier voulut à son tour aider les jeunes gens, en leur permettant d'améliorer techniquement leur journal, grâce à une subvention. Ceux-ci décidèrent de changer aussi le titre : *Keseksa ?* avait vécu, et vint *Réverbère, le phare de la B.D.* trimestriel. Sous une couverture en couleur, ses trente-six pages, bien maquettées et bien imprimées, ne manquaient pas d'allure. Consacré à la poésie, ce numéro 1 parut en avril 1983. Il avait toujours pour rédacteur en chef Géry Steenkiste, et pour directeur de publication son frère Gonzague, qui avait l'avantage d'être majeur. Le secrétaire de rédaction était maintenant Jérôme Dupuis, et la maquette était due au même Jean-Baptiste Vouters. Si d'anciens collaborateurs avaient contribué à ce premier numéro (J. Dupuis et F. Hébrard, Logez, Guillotin), l'équipe s'était considérablement agrandie, avec de nouveaux talents : Jean-Yves Jalain et Jamez, Lambert – qui illustrait un article sur Guillermo Vilas, le tennisman/poète – Abd el Akhamlich – un poète arabe –, C. Mühlberger, J. Szczepanik, Boulanger, Sahraoui. Delan était présent, et Boucq faisait une apparition. Le nouveau fanzine avait donc toutes les chances de réussir. Malheureusement cette première apparition fut aussi la dernière.

Depuis, changeant de voie, Géry Steenkiste semble être devenu expert en gestion des risques. Il a créé un site de ventes aux enchères, B.D.-encheres, consacré exclusivement à la B.D. (œuvres originales objets, albums…), présenté comme le « rendez-vous de tous les collectionneurs de B.D. » sur le site Paradisio en 2000, mais qui semble être en sommeil aujourd'hui.

Krapul *(1984)*

On trouve dans le numéro de juillet 1984 d'*Écho, journal des comités de quartier Entrepont, Cartigny, Hutin et Oran de Roubaix*, quatre pages d'un fanzine de B.D. intitulé *Krapul*. Né dans le cadre des activités du Centre d'animation des jeunes de la rue d'Alger, *Krapul* eut du mal à exister, le C.A.J. étant « plus une structure d'accueil et de loisirs qu'un lieu où l'expression et la création [étaient] encouragées (faute de moyens paraît-il) », est-il écrit dans la présentation du nouveau journal. Et c'est à cause de ces difficultés qu'*Écho* accueillait son jeune confrère.

Deux numéros de *Krapul* ont paru. Nicolas Daquin[2], l'un des promoteurs, me l'a l'affirmé. Le numéro 2 est celui qui a paru dans l'*Écho*. Je n'ai pas retrouvé le premier numéro, que Nicolas Daquin ne possède plus.

Carabistouilles *(1984-1986)*

Carabistouilles ! N'en déplaise à M. Larousse, le mot est bien de chez nous, même s'il est aussi employé en Wallonie. C'est le titre qu'a choisi une bande de copains de la région de Lens pour couvrir leurs premières bêtises dessinées.

Carabistouilles, un bimestriel fondé en 1984.

En février 1984, sortait donc le premier numéro de *Carabistouilles, bédés du Nord*, édité par l'association P.B.D.N. (Promotion bande dessinée du Nord) et hébergé par le centre culturel Max-Pol Fouchet de Méricourt. Fort de 42 pages A4 en noir et blanc, sauf le titre de couverture en noir sur fond rouge, était vendu 15 F, avec une possibilité d'abonnement à quatre numéros pour 60 F. Cet abonnement donnait droit à un album de Cicerone *Copie conforme* (voir infra). Le nouveau bimestriel affichait un ours fort

développé, avec un directeur de publication (Michel Delmare), une secrétaire administrative, un rédacteur en chef (Philippe Martin), un secrétaire de rédaction, un comité de rédaction, un photographe, un conseiller pour la sérigraphie, et bien sûr, des rédacteurs, pas moins d'une vingtaine, beaucoup se cachant derrière des pseudonymes.

Certains contributeurs se feront connaître par la suite : François Lebescond deviendra rédacteur en chef de *La Lettre de Dargaud* et éditeur dans la même maison ; Philippe Icq publiera plusieurs albums à la Maison de l'image, après avoir scénarisé *Les aventures de Louis Lapompe, chômeur philosophe* pour *Nord Matin*, aventures dessinées par Éric Lesage[3] – qui fait aussi partie de l'aventure *Carabistouilles.* Les deux compères étaient par ailleurs les animateurs de P.B.D.N., groupe qui s'employait à faire connaître les auteurs de la région du Nord. Dhermy n'a guère publié qu'à la Maison de l'image de Sallaumines. Mako, après avoir été lui aussi publié à Sallaumines, a beaucoup travaillé avec Didier Daeninckx et Igwal. Luc Deroubaix, le dessinateur de « chti-mickeys[4] » a été l'assistant de Jean-Louis Pesch sur *Bec-en-Fer* et *Sylvain et Sylvette* ; il a aussi participé au fanzine *Séduction de l'innocent* (voir infra). Alain Cicerone, illustrateur free-lance, dirige actuellement son studio « Imland » au Touquet ; il a aussi été responsable des éditions Bédéfil, qui ont publié Tronchet, Boucq, Goosens ou Bercovici. Selon certains sites, Laurent Houssin aurait aussi participé à *Carabistouilles* à l'âge de 17 ans, avant de collaborer à *Fluide glacial*, puis *Psychopat*, de mettre en B.D. les Beatles et Mickaël Jackson, et de créer la principauté balnéaire de Chuche-Mouleau, qui se trouve, comme chacun sait, entre Boulogne et Le Touquet[5].

Le numéro 1 de *Carabistouilles* consacre trois pages à *Pic et Briquet*, qui venait d'être réédité (cette B.D. parut dans *Relais*, avant d'être reprise en albums[6]). On peut lire également une recension du *Benoît Broutchoux* de Phil et Callens, et plusieurs pages sur la musique et les concerts. On y trouve aussi un trop court article sur la publicité et la bande dessinée, qui nous apprend que Cicerone avait déjà réalisé une B.D. pour Usinor, avant de faire de la création de telles bandes dessinées promotionnelles son métier. *Carabistouilles* contient par ailleurs un certain nombre de réclames, locales ou pas. *Carabistouilles* insère dans chaque numéro des suppléments : un poster de Cabanes, *Le Quatuor de Vivaldi au rock* en noir et blanc sur fond rose (n° 1). Dans le numéro 2, quatre pages à détacher, un « fanzine dans le fanzine », intitulé *Sidérant*, édité soi-disant par « Artimal » à Tourcoing : il s'agit bien sûr d'un pastiche du *Sidéral* d'Artima. Le numéro 3 comporte, lui, deux suppléments, et le numéro 4 un disque 33 tours souple accompagnant l'interview du chanteur funk-rock Louis Hermant. Le numéro double 5/6, le dernier, est daté de novembre 1986. On lui a donné un format A5 et 108 pages. Il ne contient, comme supplément, que deux cartes de Noël à détacher.

On peut ajouter au contenu de *Carabistouilles* des études sur d'autres dessinateurs ou séries de B.D., et aux auteurs déjà cités des planches de Perrin, Rouzé, Tehy, Johnny Rotring[7], Belom, Lejunter – qui s'illustrera plus tard en construisant des machines musicales déjantées –, Tronchet, Mako, L. Lambourg, etc.

Bédéfil *(1985)*

En 1985, avant les grandes vacances, paraissait une publication qui se présentait comme le premier catalogue d'une nouvelle maison lilloise d'édition de bandes dessinées, *Bédéfil.* Faisaient partie du comité de rédaction Cicerone, rédacteur en chef, François Boucq, Tronchet, alias Didier Vasseur, D. Noielczyck et « Micheline ». Un éditorial avertissait les lecteurs : « Voici le premier numéro des éditions Bédéfil, catalogue qui n'en est pas tout à fait un, grâce aux B.D. que vous pouvez y trouver. » De fait, la publicité pour les productions Bédéfil et de la SEDLI (essentiellement des sérigraphies, à l'exception d'un album de Conrad, annoncé pour octobre) occupait une bonne partie du magazine. Les autres pages étaient remplies par des planches dues à Bercovici, déjà parues dans le mensuel de bande dessinée bruxellois *Aie !*, trois pages 21 × 13 de Boucq (qu'on retrouve dans *Croque Nord*), six pages extraites de *L'Avatar* de Conrad, un dessin de Cicerone, et enfin quatre pages de la série « Raymond Calbuth » de Tronchet.

La deuxième livraison de *Bédéfil*, devenu *trimestriel des éditions Bédéfil*, paraissait en septembre 1985. La maquette était de Didier Vasseur qui signait aussi un éditorial bien dans la ligne des années 80 : « Vivre et travailler au pays ». Conrad et Sophie Commenge[8] de Marseille, Boucq à Lille et Lefred-Thouron à Nancy participèrent à ce numéro. Il faut y ajouter Delan, scénariste de Boucq, Igwal, Mulatier et Nadine Voillat, qui mettra en couleur nombre d'albums régionaux. Ce numéro comportait quelques planches de *L'Avatar*, deux de Mulatier, deux de Bercovici, quatre de Boucq et trois pages de textes sur Lefred-Thouron, Rockmastar, le héros de Boucq, et une sur Raymond Calbuth (Tronchet venait de sortir son premier album chez Bédéfil). Malheureusement, il n'y eu jamais de numéro 3. Bédéfil, maison d'édition lilloise, disparaissait peu après et son catalogue/fanzine de même.

Bédéfil le fanzine était accompagné d'un supplément, une simple feuille A4 pliée en deux, signée « Bédéfil-Norbédé ».

Eh Bé Malheur, *le premier gratuit d'humour en B.D. (1986)*

Le numéro 1 de ce nouveau fanzine, le seul que j'ai pu consulter, est daté de juin 1986. Il a été imprimé à 100 000 exemplaires sur vingt-quatre pages par Nord Print, sur papier journal en format A3 (28 × 39 cm). *Eh Bé Malheur* était donc imprimé à Roubaix, rue du Caire, mais était installé à Lille 84, rue de Trévise.

L'éditorial fait état d'un numéro 0, et il semble bien qu'il n'y ait jamais eu de troisième livraison. Les résultats d'un sondage lancé dans le numéro 0 montre qu'*Eh Bé Malheur* avait des lecteurs dans toute la métropole. Le journal était distribué gratuitement, et devait être payé par la publicité (plus de six pages dans le numéro 1), et les petites annonces (plus de quatre pages). L'on pouvait également s'abonner, 50 F, pour six numéros, cette somme étant destinée à couvrir les frais d'envoi. « Le journal est gratuit, mais pas les PTT », est-il précisé.

L'éditorial est signé Michel Vanlaere, directeur de la publication ; la rédaction en chef est assurée par Frédéric Crévits. Onze artistes (c'est indiqué sur la couverture !) ont contribué à ce numéro. Dans l'ours sont remerciés pour « leurs jolis petits mickeys » Éric Cremer,

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

Daniel Bousseton (« Infecté et infesté par le virus du dessin et de la couleur depuis les années 1955, véritable autodidacte et ex-publicitaire, dessinateur de B.D., photograveur, imprimeur, illustrateur hyperréaliste », nous apprend le blog de ce retraité), Benoît Bonte, Francis Cold, Michel Vanlaere, Didier Pineau, Johnny Rotring, Luc, Cleb Art et Tronchet. N'ayons garde d'oublier la contribution de François Galioto, âgé de 13 ans. Johnny Rotring avait déjà participé à *Carabistouilles,* et on retrouvera Cold, Bonte et Tronchet dans *Séduction de l'innocent*.

Cold, alias Francis Colier, naît en 1955[9]. Il crée son premier personnage, Sim Camil (!) en 1968. Il place des planches dans *Fluide glacial* et *Circus* hors-série la même année. Entre 1972 et 1974, il dessine *Northerhill* dans *Nord Éclair heBDo*, et *Cactus mécanique* dans un fanzine intitulé *Submarine*. En 1977, il participe au fanzine *La Fumée*[10] lancé par Dallonge. En mars 1986, il collabore au mensuel *Censuré*, ainsi qu'au festival du dessin humoristique de Tourcoing. Je ne sais pas ce qu'il a fait depuis.

Raymond Calbuth lisant *Séduction de l'innocent*. Une couverture signée Tronchet pour le premier numéro.

Séduction de l'innocent *(1988-1989)*

Ce titre surprenant pour un fanzine de B.D. est emprunté au pamphlet *Seduction of the innocent*, écrit par le psychiatre Fredric Vertham, qui parut aux États-Unis en 1954. Le Dr Fredric Vertham, expert près les tribunaux américains, engagea en 1948 une campagne contre les *comics*. Il publia notamment un article dans l'*American Journal of Psychotherapy,* « The Psychopathology of Comic Books », doublé d'une interview dans le magazine *Collier's Weekly* intitulée « Horror in the Nursery ». Ce faisant, il apportait une caution scientifique à tous ceux qui dénonçaient la nocivité des *comics*. Dans *Seduction of the innocent*, il relève de nombreuses représentations de crimes, d'usage de drogues et de scènes de violence, et les lie aux crimes commis par des lecteurs de *comics*. Il en tire une thèse simpliste : la lecture de *comics* pousse les jeunes au crime. Relayé par la grande presse (*Sélection du Reader's Digest* en publie des extraits), ce livre devint une des meilleures ventes du moment. D'autant que sa publication coïncidait avec les activités d'une commission d'enquête du Congrès sur la délinquance juvénile, commission devant laquelle Vertham fut appelé à témoigner. Craignant une loi de censure, les éditeurs de *comics* décidèrent de s'autocensurer. Ils créèrent le *Comics Code Authority*, un organisme professionnel chargé de définir et de faire appliquer des règles définissant ce qui est acceptable dans les *comics*.

Jeff Vertigo explique, dans le numéro 0, le choix du titre donné au fanzine : « En 55, la firme EC Comics, à qui l'on devait les plus beaux comics de l'histoire de la bande dessinée […], se saborde, tuée par la censure. Nous avons choisi ce nom comme un clin d'œil aux EC Comics à une époque où dame Censure essaie de refaire un come-back dans les B.D. destinées à la jeunesse, pour qu'il n'y ait plus jamais de Fredric Vertham. »

Ce fanzine est absent des catalogues de la BnF et de la bibliothèque de Lille, mais on trouve le numéro 0 et les numéros 1 à 4, plus un hors-série de *Séduction de l'innocent* à la bibliothèque de Roubaix sous la cote P 30 355. Dès le premier numéro, la situation était stabilisée. Une association (l'AAAAI ou Association active d'amateurs d'aventures illustrées) éditait le fanzine. Le directeur de la publication était Jeff Vertigo. La rédaction se composait de Patrick André, Benoît Bonte, Walter Kowacs et d'un certain Dr Zoom, la trésorerie était confiée à Marie-Paule X. Le numéro 0 était vendu 12 F, le numéro 1, 15 F, les suivants 20 F (la pagination avait augmenté), le hors-série 30 F. Théoriquement trimestriel, le fanzine a vécu du printemps 1988 (numéro 0) à l'hiver 1989 (numéro 4). Le numéro 0 (vingt-huit pages) s'ouvrait par un éditorial de Jeff Vertigo, directeur de la publication, qui annonçait la couleur : pas de budget, mais une équipe de passionnés. La couverture était de Luc Deroubaix, et on trouve à l'intérieur des planches de Cold, qui publiait dans *Circus* et *Fluide glacial*, Bonte (*Circus*), (Cold et Bonte ont travaillé pour Artima-Arédit), Teel qui a dessiné pour *Nord Éclair*, et de Luc Deroubaix. S'y ajoutent l'interview d'un rocker et de nombreuses critiques d'albums. Les couvertures des numéros 1 et 2 étaient respectivement de Tronchet (Raymond Calbuth lisant *Séduction de l'innocent* avec un effet de mise en abysse) et de Dodier avec son Jérôme K. Jérôme Bloche. Ces couvertures annonçaient des interviews de ces deux dessinateurs. Les couvertures des numéros 3 et 4 étaient, elles, empruntées à Will Eisner et Jijé, et l'on trouvait à l'intérieur des études sur ces deux dessinateurs. Dans les quatre livraisons figurent bien sûr, outre des dessins et des planches des « invités », d'autres dessins et planches de Cold, Bonte, Luc Deroubaix, Teel, rejoints par Jérôme Derache – un dessinateur de 16 ans –, Nicolas Daquin, Bof, Fred Rigalle, et Nicolas Raletz. On trouve aussi une interview de Wasterlain et des études sur Jean Pleyers, Charlier, des critiques d'albums et une revue des revues. Seul le numéro hors-série possédait une couverture en couleurs. Tout le reste était imprimé en noir et blanc (format A4) grâce au procédé offset. Les numéros 1 à 3 étaient agrafés, le 4e et le hors-série encartés.

Le hors-série (mars 1989) est un « spécial dédicaces », rassemblant plus d'une soixantaine de dédicaces d'auteurs célèbres et moins célèbres recueillies au gré

des salons, le tout précédé d'une longue étude, *De l'art de la dédicace*, signée Benoît Bonte.
Séduction de l'innocent accueillait dès le numéro zéro de la publicité pour deux librairies spécialisées, Bédéfil à Roubaix et Dangereuses visions à Lille, rejointes par la suite par d'autres librairies, Heroes (Lille) et Au Collectionneur (Mouscron). Le hors-série a bénéficié d'un coup de pouce de La Redoute, qui s'octroyait la quatrième de couverture pour une publicité pleine page en couleur.
On trouvait enfin deux encarts dans les numéros parus : d'abord, *Le Petit innocent, supplément au numéro hors-série*, quatre pages reprenant les rubriques habituelles (« Carnet de bulles » et « Vues et Revues ») ; on trouvait également un tract annonçant le premier salon de la bande-dessinée de Lys-lez-Lannoy, un A5 en noir et blanc d'aspect très « cheap », bien loin de la communication actuelle dudit salon.

Le Crayon masqué *(1989)*

En mars 1989, un groupe de lycéens de Mouvaux – étaient-ils sept, comme indiqué sur la couverture ou huit, comme ils l'écrivent dans leur éditorial ? – fréquentant la section arts plastiques de l'Amicale Victor Hugo, lançait un petit journal de bandes dessinées *Le Crayon masqué*[11]. Ces jeunes donnaient rendez-vous à leurs lecteurs pour la sortie d'un deuxième numéro en mai de la même année. Parut-il jamais ? Je ne sais pas.

La Lettre de Durango, *devenu* De Belles en bulles *(1994-2002)*

En septembre 1994, un groupe de passionnés du travail d'Yves Swolfs fondait le club Durango, du nom du personnage inventé par ce dessinateur. Cette association était basée à Bailleul, chez Luc Maillet. Luc Maillet et ses amis éditèrent, le mois suivant, une *Lettre de Durango*, (Durango est une ville du Colorado), simple recto-verso pour le premier numéro. Le numéro 5 de cette lettre, réservée aux adhérents – et le club en compta jusqu'à 120 – était consacré à Mitacq. Au numéro 6, le fanzine prit sa forme définitive et changea de titre, pour devenir *De Belles en bulles*. « Tout simplement parce que – en accord avec Yves Swolfs bien sûr – nous tent[i]ons d'approcher, tout en suivant l'œuvre de notre "parrain", tous les aspects de la bonne B.D. francophone. » La genèse du titre est ainsi expliquée par Luc Maillet[12] : « la ville de Bailleul m'avait demandé d'organiser une exposition sur la B.D. Je l'avais baptisée *De Belle en bulles* (Bailleul = Belle en flamand). Lorsqu'il fallut trouver un titre au magazine qui remplacerait *La Lettre de Durango*, Boucq me conseilla de reprendre le titre de l'exposition. Mais l'imprimeur ne connaissait pas le flamand, et ajouta un "s" à "Belle", transformant totalement le sens voulu par le rédacteur en chef. Et les choses restèrent en l'état pour les numéros suivants. »
Le magazine était imprimé en offset. Au numéro 6, il décrocha un partenariat avec Le Furet du Nord, qui le distribua dans ses treize magasins, et « [prit] en charge une partie financière non-négligeable des frais de publication ». Le magazine tirait alors à 1 200 exemplaires, 1 500 pour le numéro 21, dernier paru. Les membres du club avaient droit à un tiré à part du dessin de couverture, et quelques autres cadeaux. Mais cet appui ne suffisait pas… le numéro 9 propose un abonnement (100 F). Au tournant des années 1999-2000, dans le numéro 15, Luc Maillet sollicita ses lecteurs, ceux qui trouvaient gratuitement le journal au Furet du Nord, leur demandant l'envoi de quatre timbres. En retour, ils recevraient une carte postale collector numérotée. Sans cette « aide substantielle, ajoutait-il, nous disparaîtront rapidement ».

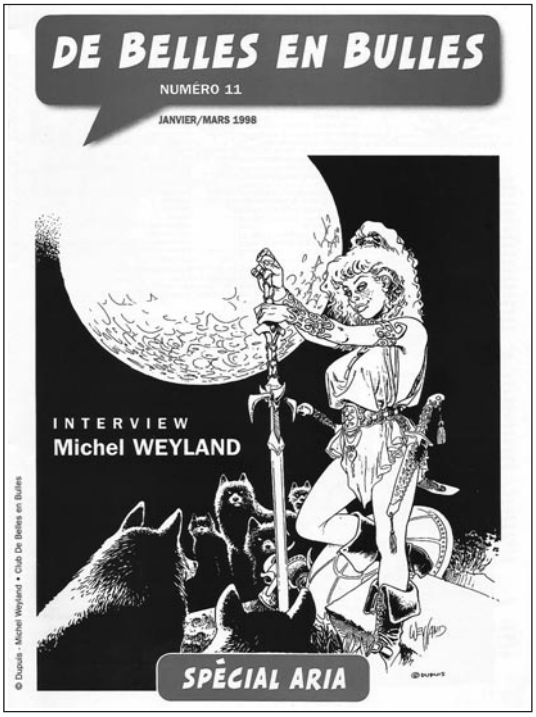

L'ambition d'approcher tous les aspects de la B.D. francophone pour *De Belles en bulles.*

De Belles en bulles *et les dessinateurs du Nord*

Dans le supplément « 1er anniversaire » accompagnant la lettre numéro 3 (juillet-septembre 1995), réalisé sous la forme d'un livret, bristol couleur paille, relié, on trouve des dessins de Marlier, Cauvin, Duchâteau ou Tibet, mais aussi de Luc Deroubaix, François Boucq et Alain Dodier, trois dessinateurs de la région. Les livraisons du fanzine que j'ai pu consulter comportent peu d'articles sur les dessinateurs du Nord[13]. Notons pourtant qu'à partir du numéro 13, *De Belles en bulles* publia *Le Cheval d'argent*, une aventure d'Atéane, dessinée par Marion, une jeune Dunquerkoise, dont c'était la première publication. Elle fut présente dans le fanzine jusqu'à la fin, et la rédaction fut fière d'annoncer, dans le dernier numéro, que Marion (Poinsot), sur qui elle avait parié, venait de décrocher son premier contrat avec les éditions Pointe noire pour son album *Chaëlle*.
À la veille de l'année 2000, Luc Maillet projeta la création d'un centre européen du croquis, de l'esquisse et du dessin de B.D. à Lille. Il avait trouvé « une » sponsor, qui apportait le terrain : elle construirait un restaurant et un magasin d'articles B.D., sans intervenir dans la marche du musée. Un architecte lillois, Laurent Baillet, membre du club Durango, dessina même un avant-projet. Mais tout cela ne suffit pas à convaincre les décideurs, et Luc Maillet dut ranger le projet dans ses cartons. Il proposa alors à la location un « musée itinérant », des expositions à géométrie variable, ludiques et didactiques tout à la fois, expositions pour l'organisation desquelles il puise dans les trésors accumulés depuis vingt ans.

Poil à gratter *(mars 1999-novembre 2007)*

« Automne 1998, l'air est froid, humide, désagréable même. Au loin les cris des pingouins résonnent : kaï… kaï… kaï…

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

Le soleil a abandonné la lutte. Le ciel voilé laisse goutter des litres d'eau sur la ville. La lune blafarde est blafarde. Le virus de la grippe circule déjà. Des silhouettes étranges vêtues de longs manteaux et chargées de fardes bondées défilent près d'un appartement dans une rue sombre. Un groupuscule de passionnés, à l'humour décapant, parfois dérangeant, se retrouve ce samedi soir de novembre. Il y a collusion. Après avoir descendu quelques bières, les silhouettes discutent. Et c'est sur ces nouveaux cadavres de la Toussaint que l'association "Le Nain pasteurisé" sera créée. D'autres cadavres vidés de leur nectar énergétique précéderont la naissance du magazine *Poil à gratter*.»

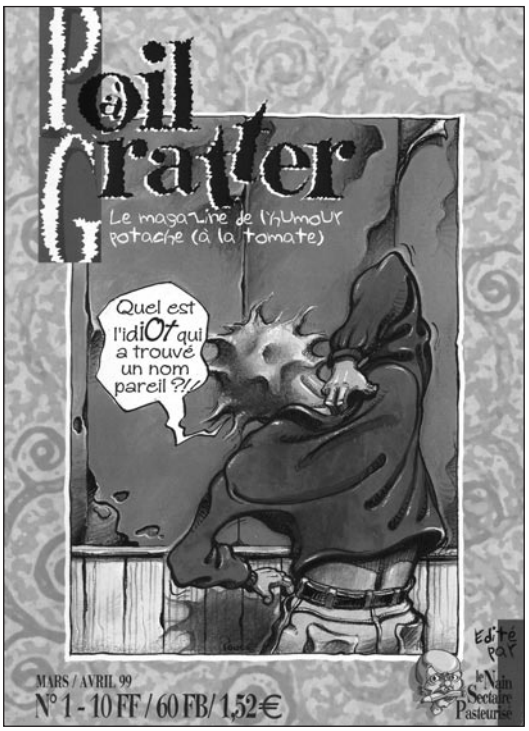

Un comité de rédaction de plus de dix personnes pour *Poil à gratter* édité par l'association Le nain sectaire pasteurisé.

C'est ainsi que Thierry Dutailly racontait dans l'éditorial du premier numéro de ce fanzine, en mars 1999, la naissance de *Poil à gratter, le magazine de l'humour potache (à la tomate*). Le magazine était édité par l'association Le Nain sectaire pasteurisé – une allusion au lycée Pasteur? Le siège social était installé résidence les Andelys, parc Saint-Maur à Lille, domicile de son «rédacteur en chef qui s'est élu lui-même à l'unanimité tout seul comme un grand», Thierry Dutailly, avant d'arriver à Wattrelos, après avoir beaucoup circulé. Pas de rédacteur adjoint, c'est précisé, mais un comité de rédaction fourni – pas moins de dix personnes. L'association éditrice était présidée par Thierry Dutailly, mais le trésorier était *Papi* («Merci Papi», est-il précisé).Tout laisse supposer que le périodique était édité par des adolescents disposant de relations et de ressources. Du numéro 1 au numéro 8 ou 9, la quatrième de couverture est occupée par une page de publicité pour *Nord Éclair.* On trouve dans le numéro 2 une page de publicité où sont regroupées les librairies spécialisées en B.D. de Lille et Tournai. Il n'y en aura pas d'autre par la suite.

Le nouveau magazine, fort de trente-deux pages format A4 en noir et blanc sous une couverture en couleurs, à la maquette impeccable, était imprimé par *Nord Éclair*, qualifié de «mécène» dans le numéro 8. À partir du numéro 10, *Poil à gratter* est imprimé par la mairie de Villeneuve d'Ascq. Au numéro 9 (que je n'ai pas pu consulter) ou 10, la publicité pour *Nord Éclair* disparaît. Le magazine *Bodoï* (3 octobre 2012), après avoir chroniqué un fanzine nommé *Rhinocéros contre éléphant* consacré entièrement aux mathématiques, accueille le numéro 12 de *Poil à gratter*[14] en ces termes: «Pour les plus bas de plafond, nous conseillerons *Poil à gratter #12*, avec plein de gags fanzineux plutôt ras le gazon mais rigolos. En particulier les aventures d'Ultime Virus pas politiquement correctes du tout.» Les numéros 11 et 13 ont adopté un format plus petit (19,5 × 27,5 cm) que le reste de la collection. Le numéro 13 n'est pas daté, l'ours indique que la parution est maintenant aléatoire. Selon la BnF, le numéro 14 et dernier a paru en novembre 2007.

On trouve dans le premier numéro des bandes dessinées de Toffeur, de Pouce, à qui on doit aussi la couverture, d'Olivier Texier, Archibald Dutailly et Sébastien Détrez, auxquelles s'ajoutent un «Billet d'houx» de Cavo et une interview du Héninois Jean-Luc Loyer par Céline Delhaye. Dans les numéros suivants apparaîtront Ti-Bone, Stéphane Vandenbussche, Gauthier, Gérar Chien, Esdé, Toulouse, Depuydt, Vidal, Sophie Brohart, Gozzo, Libessart, Minighetti, Toulba et bien d'autres. Autour du noyau originel, Thierry Detailly a su attirer de nouveaux collaborateurs: «Nous vous avons permis de découvrir de nouveaux talents, alors que d'autres attendent leur tour! Et surtout certains auteurs ont pris, par notre intermédiaire, des contacts avec de vrais éditeurs» (numéro 8, p. 1). On trouve aussi, jusqu'au numéro 9 ou 10, des critiques d'albums de B.D. et une «Rubrik musik» (le journal et l'association ont organisé, en lien avec le Biplan, des «rencontres artistiques originales» entre musiciens et dessinateurs de bandes dessinées dans le courant de 2002). On trouve aussi des interviews de dessinateurs: Tito, Thierry Robin, Honoré Bonnet, Serdu ou Cossu par exemple.

En grandissant Thierry Dutailly a créé son entreprise, *Joker*, où il a œuvré en free-lance dans le marketing, les études de marché et la publicité. Il a ensuite rejoint l'équipe marketing de La Blanche Porte (Tourcoing). Il a participé à la réalisation d'un album collectif, *Du shit au zen*, commandé par le Conseil général du Nord, Sébastien Détrez était également partie prenante de ce projet. Olivier Texier[15], resté accro à l'autoédition, a tout de même publié quelques albums chez Delcour, *La Chienne*, *Les Requins marteaux*, *Vide cocagne* ou *Même pas mal*. Toffeur est devenu graphiste. Laurent Libessart, après avoir dessiné *Les légendes de la Marie Groëte* sur un scénario de Jacques Messiaen, et illustré *Les plus belles légendes du Nord*, racontées par Bernard Coussée (Éditions La Voix du Nord), a travaillé pour Soleil éditions, et illustré plusieurs livres pour différents auteurs.

Les Gueux *(2009-?)*

Le 27 novembre 2009 s'ouvrait au lycée Le Corbusier de Tourcoing une exposition intitulée «Une bande dessinée presque parfaite». À côté de talents confirmés comme Laurent Libessart, et de travaux d'élèves réalisés pour le concours de B.D. du lycée, on pouvait admirer les planches de trois anciens élèves du baccalauréat «communication graphique»,

CZéro, du fanzine *Les Gueux*, par lui-même.

destinées à prendre place dans le deuxième numéro de leur fanzine, *Les Gueux*.

Au début du même mois, *La Voix du Nord* avait rencontré ces jeunes gens au Lille Comics Festival[16] : « En face se serrent les quelques tables dévolues aux fanzines. Assis-là, Damien encre un zombie en bâfrant un sandwich au pâté, Emmanuel retravaille des portraits et Nicolas découpe une planche A3 en cases. Devant eux, une pile de fanzines : *Les Gueux*.

"On a choisi ça parce que par rapport aux gros bourrins, aux grands dessinateurs, on est l'échelon social le plus bas", décrypte Nicolas, 21 ans, président de l'association. Les trois "manants" ont sympathisé sur les bancs du lycée. "On organise des expos avec des auteurs, dit Damien, 18 ans, parfois des pros, comme Laurent Libessart." Hier, au festival, ce dernier jouait dans la cour des grands. Le trio, lui, fait encore antichambre. Sa passion a pris corps en février, avec le premier numéro des *Gueux*, réalisé avec des amis et tiré à 100 exemplaires pour 700 €. "Le fanzine, c'est le passage obligé pour tout dessinateur. On débute, on se donne à fond, on a des observateurs extérieurs… C'est là qu'on peut se permettre de faire des erreurs." Damien renchérit : "Au fond, c'est exister." »

Le numéro 2 (le seul que j'ai pu consulter, puisqu'il n'en n'existe pas de collection dans les bibliothèques de la métropole, et que même la BnF l'ignore), est un petit livret format A5 de trente-six pages, en noir et blanc. Il est édité par l'association Les Gueux, dont l'objet est, d'après le journal officiel, « l'édition et la promotion de bandes dessinées ou de livres illustrés et de tous genres connexes et ce dans le cadre strict des dispositions légales sur les droits d'auteurs et le respect de la création artistique ». L'association est domiciliée 96, boulevard de l'Égalité à Tourcoing. Le fanzine ne comporte pas d'ours, mais on sait, grâce à *La Voix du Nord*, que le responsable est Nicolas Gogolin. On peut y lire des bandes dessinées de Damien Colbac, Czéro, Manufact, et Nicolas Gogolin.

Je ne sais pas s'il y eut d'autres numéros. Sur internet, on trouve la trace de blogs qui semblent ne pas avoir été alimentés depuis des années pour Czéro et Gogolin. Membre de l'association, mais n'ayant pas publié dans le numéro 2, Emmanuel Tulinayo est aussi sur le web, où il se présente comme dessinateur, et peintre autodidacte. Il a dessiné pour le blog « Cochons d'Inde power » et a aussi publié sur son blog un dessin – c'est la seule chose qu'on y trouve – en octobre 2014.

On est loin des rêves de 2009. Selon *La Voix du Nord*, Nicolas se donnait trois ans pour se « lancer dans un projet pro ». Ses camarades hésitaient encore sur le chemin à prendre. Damien, « biberonné » aux films de genre et aux séries B, voulait « faire de la B.D. Ou du ciné. Ou de l'animation, la fusion des deux ». Emmanuel était plus indécis : « Tant que je peux exprimer quelque chose, je peux travailler. J'ai plein d'idées dans la tête, même si elles ne sont pas prêtes à sortir. » Mais peut-être perceront-ils un jour ?

Chaque numéro de *Ribozine* est construit autour d'un thème. Pour le premier numéro « La vie : mode d'emploi » en toute simplicité.

Ribozine *(2006-[…])*

En 2006, paraissait le premier numéro d'un nouveau périodique, *Ribozine, fanzine de bande dessinée indépendant*, publié par une association qui venait de se créer, l'Association des auteurs mondialement inconnus (AMI[17]). Le périodique, format A4, comportait cinquante-deux pages en noir et blanc, sous une couverture couleurs. Il avait été tiré à 100 exemplaires sur les photocopieuses de l'Imprimerie du Triolo, à un tarif avantageux, selon le président. Il était vendu 3 €. Les suivants furent imprimés par la mairie de Villeneuve d'Ascq. Le nombre de pages variera d'un numéro à l'autre, et le tirage se tiendra entre 100 et 150 exemplaires.

Pour diffuser leurs productions, les AMI courent les salons, réalisant des fresques pour leurs hôtes ou pour des concerts, organisant aussi des ateliers. Ils comptent surtout sur le bouche à oreille et sur internet, mais « perdent de l'argent ». Ils ont aussi voyagé à Londres, en Finlande ou au Japon.

Ce qui fait l'originalité de *Ribozine*, c'est que chaque numéro est bâti autour d'un thème, et que tous les dessins ou bandes dessinées doivent s'y conformer, alors que la plupart des fanzines se contentent de publier ce que les contributeurs veulent bien leur donner. Dix-sept livraisons et deux albums sont parus à ce jour[18], sous l'autorité d'Yvon Delerue qui signe Novy. Le premier numéro était centré sur la vie (mode d'emploi), les suivants sur les pirates, le manga, le narcissisme, la musique, les robots ou l'origami (!). Les auteurs sont libres, à condition de ne pas dépasser certaines limites : il y a eu des cas de censure, *dixit* le président sur Radio Campus[19].

Dans *Ribozine*, pas d'articles sur la musique, pas de critiques de B.D. Des dessins, des B.D. et rien d'autres, mis à part l'éditorial, comme on le rappelle dans celui du numéro 7 : « Les mots qu'on n'a pas dit sont les fleurs du silence » (proverbe japonais).

Les Amis mondialement inconnus le restent encore pour la plupart, n'utilisant que des pseudonymes pour signer leurs œuvres. Il s'agit d'un choix. On veut « reste[r] dans le domaine de l'amateurisme et essayer de ne pas se prendre la tête, comme ça on a rien à prouver », déclarait le secrétaire de l'association Flo/MK, alias Florimond Debruyne, au micro de Radio Sensée[20] en mai 2012. Pourtant, en juin 2010, sur Radio Campus, le même voyait l'association et son fanzine comme un tremplin vers le professionnalisme.

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

Le noyau dur est composé de quatre à cinq personnes, mais une quinzaine d'auteurs nourrissent plus ou moins régulièrement le fanzine. Florimond Debruyne et Yvon Delerue avaient, beaucoup plus jeunes, édité un premier fanzine dans le cadre d'un atelier organisé à Villeneuve d'Ascq. Yvon Delerue (Novy), après un baccalauréat et trois ans d'études à Saint-Luc (Tournai) en section illustration, est maintenant graphiste illustrateur *free lance.* Il a mis en couleurs plusieurs albums de Waltch. Tystr (son véritable prénom est Jean-Baptiste, mais il tait son patronyme, très compliqué paraît-il), né quelque part dans le Nord en 1980, a passé un baccalauréat arts appliqués à Loos, puis suivi des études en arts plastiques aux Beaux-Arts de Tourcoing, regrettant qu'il n'y ait pas là de filière bande dessinée. Après un an de formation aux outils de création graphique, il est devenu graphiste *free lance*[21] en 2004. Il a dessiné des planches et des albums[22] sur des scénarios fournis par l'U.R.O.C. (Union régionale des organisations de consommateurs) ou l'A.D.C.N. (Agence de dépistage des cancers de la région du Nord). Les AMI ont publié en 2014 son premier album, *Tristan et les algues roses*. Tystr a également participé au numéro spécial du journal *Spirou* « Je suis Charlie ».

Waltch, le seul qui soit devenu dessinateur professionnel de bandes dessinées, né en 1984, est originaire des Vosges. Il a fait des études de dessin pendant trois ans en section illustration à l'Institut Saint-Luc de Tournai et a participé à plusieurs fanzines. En 2008, paraît son premier album *Écolo attitude* chez Makaka éditions, qui sera suivi de six autres chez le même éditeur, et de quatre autres chez Vent d'Ouest. Voici ce que pense Jean-Philippe Diservi d'*Écolo attitude* : « Il y a des albums simples, mais qui se distinguent par l'approche du sujet qu'ils traitent. C'est le cas d'*Écolo attitude*. Derrière son titre, qui peut faire penser à un "coup marketing", on s'aperçoit vite que cette petite B.D. a le grand avantage de s'adresser aux parents comme aux enfants, et qu'elle constitue ainsi un excellent moyen de passer le flambeau. Le dessin, simple mais soigné, au style très cartoon, séduira ainsi les plus jeunes sans pour autant rebuter les aînés. Les gags se succèdent avec douceur. Là aussi, ils amuseront à coup sûr les bambins tout en faisant sourire les adultes » (www.planetBD.com, 14 avril 2012).

***Tuez les tous !*, un fanzine régional de rock.**

Waltch, seul membre de l'équipe de *Ribozine à être* devenu dessinateur professionnel.

Du fanzine au webzine

Faire le tour de tous les fanzines de B.D. ayant paru dans la région est gageure impossible. J'en ai identifié assez pour nourrir un deuxième article, sans parler de tous ceux dont je ne connais que les titres, et tous ceux que j'ignore…

Étudier ces fanzines est fort difficile : tirés à peu d'exemplaires (de quelques dizaines à une ou deux centaines), ils étaient et sont distribués dans des réseaux parallèles, et échappent au dépôt légal par ignorance, par indifférence, ou par volonté délibérée[23]. S'y ajoute le désintérêt de la plupart des bibliothécaires pour cette infraédition, peu digne, selon eux, d'encombrer les rayons des temples du savoir. Il existe heureusement des exceptions !

Presque n'importe quel sujet peut cristalliser une passion et donner naissance à un fanzine. Le champ d'étude est donc presque infini. Certains marquent les mémoires (*Fac off, la revue des étudiants électriques*[24]), d'autres (*CéFéDeTou*[25] : *journal d'entreprise Vienne Bonduel*, tiré sur une machine à alcool, à quelques dizaines d'exemplaires par un militant CFDT de cette entreprise roncquoise, ou *L'Entonnoir*[26], journal réalisé par des lycéens lillois, ou *L'Immense émeu*) sont tombés dans l'oubli.

Ce qui caractérise avant tout cette production, c'est l'amateurisme dans tous les sens du terme. Le but premier n'est pas de gagner de l'argent. Encore heureux si le fanzine couvre ses frais. Parfois, très rarement, le fanzine débouche sur un « vrai » journal. J'ai déjà cité le cas de *Psychopat.* Ajoutons *Icônes*. Né de la dévotion de Patrice

Les Fanzines à la BM de Roubaix

On trouvera des collections complètes de *Carabistouilles*, de *Bédéfil*, de *Keseksa ?*, de *Réverbère* et de *Séduction de l'innocent*, ainsi que le premier numéro du *Crayon masqué* à la médiathèque de Roubaix. On peut y ajouter le deuxième numéro de *Crapul*, le numéro 1 d'*Eh bé malheur.*

Une collection de *De Belles en bulles*, les numéros 1 à 13 de *Poil à gratter,* les sept premiers numéros de *Ribozine*, le numéro 2 des *Gueux* rejoindront bientôt les collections de cette bibliothèque.

Je n'ai pas trouvé de collections de *La fumée*, *B.D.K. Dunkerque, Papillon* (Lens*), Get freaky* (Lille), *Valstrip* (Valenciennes).

Et si on parlait des fanzines de B.D. ?

Grevet pour Macintosh et Apple, ce périodique consacré à la marque et ses développements, tira jusqu'à 34 000 exemplaires, faisant vivre quatre salariés et employant une dizaine de pigistes.

La plupart des fanzines sont consacrés à l'un des aspects de la culture populaire, le cinéma, la musique rock (*Tuez les tous !*[27] ou feu *Presto !* fanzine avant de devenir un magazine gratuit tirant à 30 000 exemplaires), la littérature policière, de science-fiction ou d'*heroic fantasy* (*Désiré, l'ami de la littérature populaire*[28]), la bande dessinée comme nous venons de le voir, ou, plus récemment, le *manga*. Parfois le fanzine se crée à propos d'un artiste ou d'un groupe – Elvis Presley, David Bowie ou ABBA –, ou d'une saga moderne (*La Guerre des étoiles*)[29], d'un écrivain (Van der Meersch[30] ou Jules Verne). À titre d'exemple, Harry Potter a suscité tant de fanzines qu'on parle de « potterzines » pour qualifier cette production. Des amateurs (trices) peuvent aussi se réunir autour d'une cause, par exemple les prisons (*APAD : bulletin de l'Association des parents et amis de détenus, solidarité prison Marseille, Fresnes, Loos…*) ou les jeux (*Barbeuf mag*), et l'on ne compte plus les fanzines édités par les amateurs de football en l'honneur de telle ou telle équipe.

Mais la période faste pour les fanzines s'éloigne, internet est passé par là. Foin des fanzines ! vivent les blogs et les webzines[31] ! Qu'on se reporte, par exemple à *Ramacy*, *Pamplemousse*[32], fanzines de B.D. en ligne, ou à *Barbieturix*, fanzine lesbien…

J. B.

Les périodiques distribués par les messageries

D'après *La Tribune du réseau presse* (n° 463, sept. 2014), les messageries de presse Presstalis et MLP ont distribué, en 2013, 4 476 titres, dont 487 nouveautés. Parmi ces titres, on comptait 21 quotidiens nationaux, dont 11 d'information et 10 de pronostics hippiques, et 70 quotidiens étrangers.

---

1. Frédéric Logez a aussi publié un album B.D. sur les « Sang et or », et illustré des textes de Pierre-Alban Delannoy, par exemple *Du fil d'or pour le matador* (sur les corridas de Roubaix), *On ne pactise pas avec le mal* aux Lumières de Lille, *Le roi noir n'est pas noir*, Trois-huit (Litera) et un livre pour enfant : *Le petit tambour major*.
2. Nicolas Daquin a publié plusieurs albums (*Dans mon quartier* ; *Les maux du corps* ; *Une bouteille à la mer*), et animé un fanzine en bande dessinée pour une association de chômeurs de Wattrelos, *Paroles de chômeurs* – quatre numéros parus.
3. Deux albums parus : *Les Aventures de Louis Lapompe, chômeur philosophe* / scénario, Philippe Icq, dessin, Éric Lesage, Sallaumines, la Maison de l'image, 1990, 30 cm. et *Le grand défi* / scénario, Philippe Icq ; dessin, Éric Lesage, Sallaumines, la Maison de l'image, 1990, 47 p., ill., couv. ill. en coul., 30 cm.
4. Luc Deroubaix, *Riff Dacier et autres chtimickeys*, Marseille, Bédésup, 1996, 46 p., 30 cm.
5. Cf. *Rendez-nous Miss Moule*, Imbroglio éd.
6. Cf. Grelle, Bernard, « Mines, mineurs et bandes dessinées », *Eulalie* : *Médiathèques, libraire et lecteurs en Nord-Pas-de-Calais*, n° 5, 2008 [pour 2010], p. 53-111.
7. Cf. Franck Jakubek, « Le seigneur des polices », *Liberté hebdo*, 2 janvier 2013.
8. Auteurs des séries Bob Marone et Marsu kids entre autres.
9. Cf. « Cold », *Séduction de l'innocent*, novembre 1988.
10. Pas de collection connue.
11. Médiathèque de Roubaix, P. 30558.
12. Dans une rencontre du 16 juin 2007.
13. On trouvera des articles sur Dodier, Makio et Teel dans le n° 7, Aouamri (n° 12)…
14. Cinq euros, port compris, chèque au Nain sectaire pasteurisé, 34 rue du Beau Chêne, 59150 Wattrelos, (*Bodoï* 3 octobre 2012).
15. Cf. le catalogue de la BnF et Maël Rannou, « Olivier Texier », www.du9.org.
16. « Les Gueux, enfants de la bulle qui rêvent de brûler les planches », publié par *La Voix du Nord* le 1er novembre 2009 à 5h02.
17. Une demande de contact est restée sans réponse.
18. http://www.amiribozine.com
19. http://soudcloud.com/amiribozine3/les-amis-radio-campus
20. https://soundcloud.com/amiribozine4/les-amis-dans-strip-fighter-2
21. Cf. son site porte-folio en ligne, *La mine créative.*
22. *Jeunes consommateurs, mais pas cons ; Seniors UROC ; une B.D. expliquant le dépistage.*
23. À un bibliothécaire qui lui demandait (poliment) s'il voulait bien donner à la bibliothèque un exemplaire de chaque livraison de son fanzine musical, le responsable répondit vertement que cela ne concernait pas les bibliothèques et qu'il déplorait cet appétit déplacé pour ce qui n'était qu'une correspondance entre amis, montrant par là son ignorance de la législation sur le dépôt légal.
24. *Fac off, la revue des étudiants électriques*, éditée par à Lille par L'Officieux des facs, six numéros en 1980 et 1981, et rendue célèbre par l'un de ses créateurs, Benoît Delépine, l'un des futurs animateurs des *Guignols* de Canal+ (Emmanuel Poncet : « Benoît Delepine, 41 ans, ex-auteur phare des Guignols se voit comme un Don Quichotte qui se prend les pieds dans sa lance », *Libération*, 8 mars 2000, www.liberation.fr). Collection lisible à la bibliothèque municipale de Lille.
25. *CéFéDeTou*, deux numéros l'un sur la chanson, l'autre sur le bilan du comité d'entreprise, médiathèque de Roubaix (à cataloguer).
26. *L'Entonnoir*, deux numéros à la médiathèque de Roubaix (à cataloguer).
27. *Tuez les tous !*, édité par le rassemblement des opposants au clivage culturel en 1983-1984. On trouvera des numéros à la médiathèque de Roubaix.
28. *Désiré, l'ami de la littérature populaire*, édité par Jean Leclercq, un Roubaisien, de 1961 à 1981. Collection à la Médiathèque de Roubaix.
29. Ces fanzines existent réellement.
30. *Van der Meersch aujourd'hui*, cinq numéros, lisibles à la médiathèque de Roubaix, journal d'une association qui n'a jamais compté plus de deux membres…
31. Cf. par exemple www.ramacy.eu (BD) ou www.barbieturix.com (fanzine lesbien).
32. Fort-Mardyck http://www.cambrousse.org/p/pamplemousse.html

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

par Yves Guillauma (*)

Dans l'histoire de la presse en France, la Deuxième Guerre mondiale a constitué une rupture totale par rapport au passé, une sorte de point zéro vers lequel tous les journaux sont ensuite revenus périodiquement, non seulement pour mesurer le chemin parcouru, mais aussi pour se réapproprier tout ce qui avait présidé à leur naissance. En 1994-1995, ces journaux ont célébré avec faste le 50e anniversaire de leur reparution ou de leur création au lendemain de la libération de la ville où ils ont vu le jour. Pour la plupart, c'était des journaux neufs, pleins d'ambition et surtout désireux de faire oublier la presse d'avant-guerre dont presque tous les titres avaient été, selon la formule du premier ministre de l'Information de l'époque, Pierre-Henri Teitgen, «enfouis dans la fosse commune de nos déshonneurs nationaux» pour s'être compromis avec le gouvernement de Vichy ou l'occupant allemand.

Cette nouveauté radicale des titres avait été soigneusement préparée et planifiée par les mouvements de Résistance et les institutions de la clandestinité. Durant les années sombres, ceux-ci ne s'occupèrent pas seulement de propagande, de renseignement ou d'activités paramilitaires. Pendant qu'il s'activait dans l'ombre pour résister aux Allemands et au gouvernement de Vichy, chacun espérait que la Libération viendrait un jour. Il ne suffisait donc pas seulement de combattre l'ennemi et de le vaincre; il fallait aussi, avant la fin des hostilités, réfléchir à ce que devrait être la réalité nationale dans toutes ses composantes, une fois la victoire assurée. C'est dans cette optique qu'il faut comprendre les réflexions élaborées, pour la presse, dès 1942 à l'intérieur de l'Organisation civile et militaire (OCM) et structurées par la suite dans le cadre de certaines institutions comme la Fédération nationale de la presse clandestine ou la Commission de la presse constituée durant l'été 1943 au sein du Comité général d'études. Pierre-Henri Teitgen, au titre de secrétaire général provisoire de l'Information, avait prévu dans sa circulaire, connue sous le nom de *Cahier bleu*[1], que deux catégories de journaux seraient prioritairement autorisées dès la Libération: d'une part, les journaux qui, paraissant avant la guerre, avaient interrompu leur parution avant l'occupation allemande et, d'autre part, les organes clandestins et les journaux se réclamant de mouvements de Résistance. Mais, en même temps, il enjoignait aux représentants locaux du nouveau pouvoir de la République, les commissaires de la République, les préfets et les délégués régionaux de l'Information, «de tenir compte, pour une troisième catégorie, des grandes tendances entre lesquelles se partage traditionnellement l'opinion française[2]». On comprendra aisément qu'en l'absence de toute référence récente sur ce point – les dernières élections remontaient au Front populaire – et après quatre années d'occupation, il était difficile d'avoir une idée exacte des grandes tendances de l'opinion en France et qu'il fallait attendre les premières consultations électorales et la mise en place des institutions républicaines pour les voir émerger progressivement.

Georges Naudin, directeur du *Petit Calaisien* de 1912 à 1940. (Albert Chatelle et Gaston Tison, *Calais pendant la guerre 1914-1918*, Éd. Librairie Aristide Quillet, 1927)

Dès les premières semaines de la Libération, les résistants eurent conscience d'avoir accompli une véritable révolution à travers la mise en place de «la nouvelle presse». Pour Albert Bayet, président de la Fédération nationale de la presse clandestine, puis de la Fédération nationale de la presse française à la fin des hostilités, «la libération de la presse aura été le commencement de la libération de la France[3]». Au cours de la même séance de l'Assemblée consultative provisoire, Francisque Gay, l'un des principaux artisans de cette transformation, rappela la rapidité de l'opération. «Il fut admis, souligna-t-il, que tous les titres de la presse indigne seraient supprimés, et je crois que l'opération a été réalisée comme nous le souhaiterions qu'elle le fût dans d'autres secteurs de l'économie. En une seule nuit, à travers toute la France, à deux ou trois exceptions près, auxquelles il a été très vite porté correction, non seulement pour les journaux provinciaux que le syndicat des clandestins avait un peu oubliés dans ses études, l'opération s'est faite, comme miraculeusement, par les soins du commissaire de la République et du délégué régional à l'Information installé par Tristan avant son arrestation[4].»

Cette révolution par la loi s'est effectuée, comme toute révolution par une double opération. Tout d'abord l'interdiction de tous les titres qui avaient paru durant l'Occupation, puis leur remplacement par de nouveaux titres. Ceux-ci ont d'abord été autorisés par les commissaires de la République[5], puis, à partir d'octobre 1944, exclusivement par le ministère de l'Information sur présentation de dossiers constitués par ses représentants dans les différentes régions[6].

Le Petit Calaisien, que nous nous proposons d'étudier ici, n'a pas échappé à la règle. Il fut également interdit dès les premières heures de la Libération. Cependant, il présente une particularité par rapport à la plupart des autres journaux qui ont prolongé leur parution durant la guerre. Son directeur, Georges Naudin[7], avait dû fuir en zone libre pour ne pas être arrêté par les Allemands. À la Libération, il aurait voulu reprendre ses activités éditoriales avec un autre titre, *Le Calaisien libéré.* Il dut affronter, à ses dépens, les rigueurs de la nouvelle législation et finit par se décourager pour laisser sa place à d'autres.

Le Petit Calaisien

Le Petit Calaisien a été créé par Arthur Jean Naudin, ancien rédacteur en chef du *Petit Ardennais* publié à Charleville. Il a commencé à paraître le 11 janvier 1887, se faisant immédiatement le défenseur des intérêts de la classe ouvrière et, selon Jean-Paul Visse, «prenant l'ascendant sur toutes les feuilles de l'arrondissement avec une périodicité quotidienne et

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

1re ANNÉE. — N° 169 — Le Numéro 5 Centimes — SAMEDI 30 JUILLET 1887

LE PETIT CALAISIEN

ORGANE DÉMOCRATIQUE DU NOUVEAU-CALAIS

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE LUNDI EXCEPTÉ

ABONNEMENTS — Un An : 15 fr. ; Six mois : 8 fr. Trois mois : 4 fr. — DÉPARTEMENTS DU PAS-DE-CALAIS ET LIMITROPHES — Un An : 18 fr. ; Six mois : 10 fr. Trois mois : 5 fr.

RÉDACTION & ADMINISTRATION — CALAIS (St-Pierre). — 7, RUE DE LA POMME-D'OR, 7. — CALAIS (St-Pierre) — Rédacteur en chef, Gérant, M. Charles ADAM

INSERTIONS — Annonces ..... 0 fr. 25 la ligne. Réclames ..... 0 fr. 40 » Faits divers ..... 0 fr. 50 » Prix minimum d'une annonce ..... 1 fr. 20 »

Les annonces sont reçues au bureau du PETIT CALAISIEN, pour Calais, le Pas-de-Calais et les départements circonvoisins.

Lire en 3e page les nouvelles de la DERNIÈRE HEURE

RÉPUBLIQUE OUVERTE

M. SPULLER ET LES CURÉS

Le premier numéro du *Petit Calaisien* conservé aux Archives départementales du Pas-de-Calais date de juillet 1887. (Collection AD du Pas-de-Calais)

un tirage de plus de 4 500 exemplaires[8] ». Quelques années après sa création, il dut affronter sur son aire de diffusion la concurrence du *Phare du Calais* qui a commencé de paraître le 15 septembre 1895 et qui est devenu quotidien à partir du 1er octobre 1907. Son essor fut facilité par le retour de la droite à la tête de la municipalité. Il avait été créé par Jules Peumery et, pour l'éditer, une SARL fut constituée le 1er janvier 1933. Son capital, d'un montant de 500 000 francs, était réparti entre le fondateur (440 parts) et ses six enfants, René, deuxième gérant du journal, Hélène, Germaine, Gisèle, Suzanne et Jean-Jacques (10 parts chacun)[9]. À la veille de la Seconde Guerre mondiale, le journal avait un tirage de 9 000 exemplaires et, durant l'Occupation, il l'emportait nettement sur son concurrent socialiste qui dépassait à peine les 5 000 exemplaires[10].

Pour sa part, *Le Petit Calaisien* a connu deux évolutions importantes dans le premier tiers du XXe siècle. En 1912, Georges Naudin succéda à son père à la tête du journal et, vingt ans plus tard, le 21 mars 1932, il constitua une société à responsabilité limitée, la société G. Naudin comprenant *Le Petit Calaisien* et l'imprimerie qui l'éditait, au capital de 90000 francs réparti entre lui-même (88 000 francs) et ses deux enfants, Henry et Jeanne Naudin (1 000 francs chacun).

Le journal resta fidèle à ses origines et se fit le propagandiste du socialisme à Calais[11]. Selon la direction des services de l'Information à Lille à la Libération, « ses premières armes se firent en 1890 avec Alexandre Millerand soutenant la grande grève des ouvriers tullistes de Calais. Elles se continuèrent aux côtés de Jaurès et de Zola dans l'affaire Dreyfus en 1894, d'Aristide Briand en 1906, avec la séparation de l'Église et de l'État, puis de René Viviani, lors de la grande tourmente 1914-1918[12]. » Au moment du Front populaire, il soutint la politique suivie par le Parti socialiste et, en 1939, lorsque la mobilisation obligea Lucien Vadez, porté à la tête de la municipalité en mai 1935 par une coalition socialo-communiste, à interrompre son mandat, il fut également au côté d'André Gerschel, socialiste, qui le remplaça jusqu'à ce qu'il soit chassé en 1940 par les Allemands, en raison de ses ascendances juives.

Georges Naudin avait également dénoncé la montée du nazisme dans les colonnes de son journal et, entre septembre 1938 et mai 1940, il avait publié de nombreux éditoriaux où il affichait sa germanophobie. C'est ainsi que dans des articles, parfois d'une rare violence, il évoqua « le monstre de Berchtesgaden » en parlant d'Hitler et qualifia la Wehrmacht de « ramassis de bandits de grands chemins ». Les maximes de Paul-Louis Courier[13] qu'il imprimait quotidiennement dans la manchette du journal – *« Ce n'est pas un droit, c'est un devoir, étroite obligation de quiconque a une pensée, de la produire et mettre à jour pour le bien commun » ; « Laissez-vous dire, laissez-vous blâmer, condamner, emprisonner, laissez-vous pendre, mais publiez votre pensée »* – le désignaient à coup sûr à la vindicte des envahisseurs. Au moment où ils arrivaient dans le Nord de la France et pénétraient dans Calais, il eut juste le temps de s'échapper pour fuir vers le sud. Le 19 mai 1940, il quitta Calais où les Allemands s'installaient après un siège de trois jours, du 24 au 26 mai. Il se réfugia d'abord dans le Loiret, où il avait des attaches familiales. Devant l'avance des Allemands, dont les troupes atteignirent bientôt la Loire, il s'enfuit de nouveau et se réfugia à Bergerac, en Dordogne, où il est demeuré de juillet 1940 à décembre 1944, pour ne rentrer à Calais qu'en février 1945[14]. En quittant sa ville, il avait laissé son entreprise à ses ouvriers et plus particulièrement à Daniel Bernard, son collaborateur direct le plus ancien.

Dès l'arrivée des troupes ennemies, le journal interrompit sa parution le 24 mai 1940, tout comme d'ailleurs *Le Phare de Calais*[15]. Pour pallier l'absence des deux quotidiens et afin de donner aux habitants les informations indispensables à leur vie quotidienne, la municipalité publia sur les presses du *Phare* et sous son contrôle un bulletin municipal qui n'eut qu'une existence éphémère[16]. *Le Phare,* qui obtint bientôt l'autorisation de reparaître, essaya-t-il alors de récupérer les lecteurs de son rival et concurrent ? Pendant quelques jours, du 20 au 26 juin 1940, il fit paraître un journal commun intitulé *Le Phare de Calais - Le Petit Calaisien* et sous-titré « Bulletin quotidien d'informations régionales ». Cette initiative n'arrangeait pas le personnel du *Petit Calaisien* qui resta en dehors de cette parution. C'est pourquoi, il revendiqua de pouvoir relancer son titre et chacun reprit sa parution.

Pour *Le Petit Calaisien,* cette nouvelle série débuta avec le numéro daté des 27/28 juin 1940 pour se prolonger jusqu'au 26 août 1944. Pour prendre cette décision, il ne semble pas que Daniel Bernard ait sollicité l'avis de Georges Naudin. Celui-ci n'apprit la reparution de son journal que quatre mois plus tard, à l'occasion d'une visite de Me Loez, avocat à Calais, venu à Bergerac en décembre 1940 pour le

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

MARDI 2 AVRIL 1912 — LE NUMÉRO 5 CENTIMES

LE PETIT CALAISIEN

ORGANE DÉMOCRATIQUE
Paraissant tous les Jours

ABONNEMENTS

CALAIS — 16, Rue des Souperanie, 16 — CALAIS
Directeur politique : Georges NAUDIN

D'avril 1912 à mai 1940, *Le Petit Calaisien* affiche deux maximes du pamphlétaire libéral Paul-Louis Courier (1772-1825). (Collection AD du Pas-de-Calais)

mariage de son fils, également réfugié. L'avocat lui révéla aussi que son nom avait été enlevé de la manchette du journal, ainsi que les deux maximes de Paul-Louis Courier qui encadraient le titre. Ce n'est donc pas en agissant en son nom que le journal versa dans la collaboration. De plus, il lui était impossible de protester auprès de son ancien employé sous peine de livrer l'adresse où il s'était réfugié et, ainsi, de courir le risque d'être arrêté. En décidant de faire reparaître *Le Petit Calaisien,* le nouveau directeur du journal a-t-il vu là une occasion inespérée de satisfaire une ambition cachée de diriger un quotidien et la facilité avec laquelle il a glissé sur la pente de la collaboration correspondait-elle à ses sentiments politiques, à l'opposé des orientations que le journal avait eues jusque-là ? Sans apporter de réponses à ces questions que pose la décision de Daniel Bernard, le rapport rédigé par Robert Banquart après la Libération apporte quelques éclaircissements[17].

Pour celui-ci, c'est à la demande du personnel, qui ne voulait pas travailler pour les Allemands, que Daniel Bernard entreprit de faire reparaître le journal, malgré les conditions difficiles du moment. Le bâtiment et le matériel avaient été touchés par trois obus lors de la prise de la ville. À la suite de réparations de fortune effectuées par le personnel, qui accepta en outre une rémunération minime accordée de manière égale à chacun, sans distinction de ses compétences jusqu'à la fin de la guerre, le journal put reparaître. Dans une adresse aux lecteurs, il leur précisa les conditions nouvelles qui allaient désormais être les siennes : « Notre organe ne dispose plus des ressources grâce auxquelles il lui était loisible de paraître sur quatre, six et huit pages et de leur procurer [aux lecteurs], en même temps qu'une lecture attrayante, une documentation triée sur le volet. Notre format réduit s'accommodera donc surtout de nouvelles régionales, des communiqués et renseignements divers émanant des autorités allemandes et de quelques informations d'ordre plus général[18]. » Mais bientôt les exigences de la Propaganda Staffel de Lille se firent plus pressantes et imposa à Daniel Bernard de publier un éditorial qu'il signa du pseudonyme de Berdan. Cent trente-deux articles, publiés entre le 6 août 1942 et le 30 avril 1944 lui seront reprochés par la Cour de Douai au cours de son procès, le 9 décembre 1946. Le journal versa encore davantage dans la collaboration après le 8 mars 1944, lorsque le journal se fit imprimer, en même temps que *Le Phare de Calais,* dans les locaux du *Réveil du Nord.* Le contenu de la première page y était désormais décidé en accord avec les autorités d'occupation. Auguste Leclercq, qui avait été imposé comme rédacteur en chef du *Phare de Calais* par les Allemands en mars 1942 et qui était devenu le responsable du quotidien lillois à partir du 1er décembre 1943, en profita pour imposer aux deux journaux calaisiens des articles à la gloire de l'Allemagne et du gouvernement de Vichy.

À la Libération, les règles édictées dans le *Cahier bleu,* puis dans les ordonnances de la Libération sur la presse, interdisaient évidemment au *Petit Calaisien* le droit de reparaître à la fin des hostilités. Mais Georges Naudin, qui ne s'était nullement compromis durant cette période en raison de son éloignement de Calais, entendait pouvoir reprendre la direction de son entreprise, placée sous séquestre, et lancer son journal sous un autre titre.

Les tentatives de recouvrement des biens du Petit Calaisien

Sauf erreur, Georges Naudin n'a laissé aucun témoignage sur ses espoirs de récupérer ses biens. Quoi qu'il en soit, l'analyse de sa correspondance, telle qu'elle est conservée aux Archives nationales[19], laisse apparaître qu'il a entrepris pour cela de très nombreuses démarches et que celles-ci ont commencé quelques semaines après le départ des Allemands, sans attendre son retour à Calais, afin de renouer avec son ancienne activité à la tête d'un autre titre. Pour cela, il estimait pouvoir bénéficier de l'application en sa faveur de l'article 6 de l'arrêté que Francis-Louis Closon avait publié dans son *Bulletin officiel* quelques jours après sa prise de fonction comme commissaire de la République pour la région Nord-Pas-de-Calais : « Les personnes qui n'ont pas effectivement rempli leurs fonctions d'administration ou de direction pendant l'Occupation ennemie peuvent être relevées des interdictions édictées à l'article 4, alinéa 2, et à l'article 5, alinéa 1[20]. »

Le 24 novembre 1944, il adressait une première lettre au ministre de l'Information où il rappelait son passé de journaliste, son départ de Calais et sa vie clandestine à Bergerac pour échapper à toutes les recherches possibles. En même temps, il attestait de ses sentiments pro-alliés, rappelant qu'il avait été correspondant de l'agence *Reuter* pendant trente-quatre ans, du *Daily Chronicle* depuis 1905 et de l'agence *Central News* depuis 1907. Ce faisant, il faisait valoir à son correspondant qu'il pouvait prétendre n'être éclaboussé par l'ordonnance du 30 septembre 1944 ni dans son honneur, ni dans ses droits. Il demandait en conséquence à être nommé administrateur du *Petit Calaisien* durant sa suspension et à être autorisé à « reprendre une activité que seule l'invasion allemande avait interrompue, en publiant sous un autre titre, s'il n'en peut être autrement, un journal quotidien à Calais ».

Face à cette demande, la direction de la presse au ministère de l'Information se tourna le 14 décembre 1944 vers la direction régionale à Lille. Dans leur réponse, datée du 20 décembre suivant[21], les responsables lillois laissaient transparaître leurs réticences en raison des nombreuses demandes qui leur étaient déjà parvenues pour obtenir une autorisation de publier un journal quotidien à Calais. Il y avait d'abord celle de Robert Banquart qui avait été administrateur du *Petit Calaisien* avant la guerre et qui voulait publier sur ses presses un nouveau journal, *Le Réveil de Calais,* dont le comité de direction serait composé de représentants du Parti socialiste. Le nou-

veau titre se présentait comme le successeur de *L'Églantine* que le parti avait créé en janvier 1933 comme bulletin de propagande de la section calaisienne et qui était devenu un organe mensuel le 1er mai 1934 avant d'interrompre sa parution en août 1939. Il pouvait arguer qu'il était en règle avec la législation pour prétendre avoir le droit de bénéficier de l'autorisation nécessaire. De son côté, le Parti communiste pouvait se prévaloir des mêmes droits. La section de Sallaumines avait publié une feuille clandestine, *La Vérité,* à partir d'octobre 1940, pour toute la région communiste du Pas-de-

P. P. C.

Le *Bulletin Municipal* a vécu.

Deux numéros seulement ont été édités et, depuis lors, le Chef de la Kommandantur a autorisé la parution d'un Journal quotidien qui portera le titre :

" Le Phare de Calais "
" Le Petit Calaisien "

Bulletin quotidien d'informations

Ce Journal paraîtra chaque matin, dimanches exceptés.

Il donnera, sous la rubrique *Communiqués officiels*, toutes les indications émanant de la Kommandantur et de la Mairie.

Il publiera, en outre, le plus possible de renseignements officiels ou autorisés, étant bien entendu qu'aucun texte ne paraîtra sans l'approbation de la Kommandantur.

Sous le titre *Communiqués officiels* sera continuée et complétée la diffusion des tracts, affiches et recommandations édités par la Municipalité.

Ainsi sera retracé en détail l'historique de l'Administration de la Ville pendant ces jours troublés.

Nous voulons espérer que ce journal, répandu dans toute la Ville, renseignera nos concitoyens avec le maximum de rapidité et de précision, et leur permettra de se conformer aux ordres donnés par les Autorités allemandes et par la Municipalité.

Le Maire,
E. VERSCHOORE
Secrétaire Général de la Mairie.

Communiqué de la mairie annonçant la sortie du bulletin quotidien d'information sous le titre *Le Phare de Calais-Le Petit Calaisien.* (Collection AD du Pas-de-Calais)

Calais et une édition particulière pour l'Avesnois était également apparue à partir de septembre 1941[22]. À la Libération, Albert Lelong, au nom de la section calaisienne, déposa une demande pour publier un quotidien qui se réclamait de l'organe clandestin et qui porterait le même nom. L'ancien député républicain-socialiste et maire de Calais, Léon Vincent, qui avait publié *La Vigie* du 7 janvier au 15 mai 1936 en vue des élections des 26 avril et 3 mai, demandait également de pouvoir faire reparaître son journal tous les jours. De son côté, un nommé Duquenne, membre de l'association typographique de Calais, dont l'imprimerie avait été détruite par les bombardements, souhaitait aussi faire paraître un journal qu'il ferait imprimer par un confrère. Enfin, il y avait la demande de René Peumery, fils de l'ancien propriétaire du *Phare du Pas-de-Calais,* qui voulait remplacer le journal familial interdit par *Le Pilote de Calais et du Pas-de-Calais.* Il pouvait faire valoir qu'il avait été déporté en Allemagne de 1940 à 1942, mais sa réintégration au *Phare* à son retour de captivité lui enleva pratiquement toute chance de voir sa demande d'autorisation prise en considération.

Face à toutes ces demandes, le directeur régional de l'Information pouvait faire valoir à la direction de la presse à Paris qu'avant la guerre, deux quotidiens seulement, *Le Phare* et *Le Petit Calaisien,* paraissaient dans la ville avec un tirage de 9 000 et 10 000 exemplaires. Il lui rappelait aussi que le 24 novembre 1944, le ministre avait accordé une autorisation à Jean Baratte, président du comité calaisien de libération, pour lancer un quotidien, *Nord Littoral,* pour lequel était prévu un contingent de papier lui permettant de tirer à 20 000 exemplaires par jour. Les besoins de la population pouvaient donc être satisfaits par l'existence de ce seul journal et « il ne semble pas indiqué, concluait le directeur de l'Information, d'autoriser actuellement d'autres quotidiens à Calais où arrivent, d'autre part, les journaux régionaux des divers groupements et partis ».

La décision des services de l'Information d'accorder leur préférence à Jean Baratte ne manqua de soulever quelques critiques parmi les autres demandeurs, en particulier au Parti communiste. « Notre journal *La Vérité* ayant paru dans la clandestinité, fait savoir Albert Lelong, gérant du journal, à Jean Catrice, doit bénéficier des dispositions de l'arrêté de M. le commissaire de la République pour la région du Nord en date du 3 septembre, article 7, paragraphe 2. Cet arrêté est formel. Nous avons la possibilité de paraître de plein droit. Notre droit est strict et nous le réclamons instamment et fermement. Nous ne comprenons pas le pourquoi du retard apporté à une réponse qui ne peut faire l'objet de discussion et qui nous est due d'office. Alors que M. Baratte, dont la demande a été faite après la nôtre, a déjà reçu une réponse favorable pour son quotidien *Nord Littoral* et cependant M. Baratte n'avait, à notre connaissance, aucune qualité pour bénéficier d'une telle faveur. Si M. Baratte est président du Comité de Libération local, il n'est nullement mandaté par celui-ci. Il agit donc à titre purement personnel et par conséquent dans un but spéculatif[23]. »

La création et la parution de *Nord Littoral* dans les locaux du *Phare de Calais* ne semblent pas avoir découragé Georges Naudin dans sa volonté de reprendre ses anciennes activités. Le 13 janvier 1945, il adressa à la direction régionale de l'Information à Lille la même lettre qu'il avait adressée en décembre au ministre de l'Information, ajoutant seulement qu'il se tenait à la disposition des fonctionnaires lillois pour faire valoir ses droits. Quinze jours plus tard, il faisait également parvenir au commissaire de la République une autre lettre où, reprenant l'ensemble des informations qu'il avait précédemment communiquées aux services de l'Information, il lui demandait « de faire lever le séquestre qui m'empêche de travailler et de gagner ma vie avec mon imprimerie[24] ». Comme les services de l'Information, tant à Paris qu'à Lille, semblaient ne pas vouloir lui répondre, il s'adressa de nouveau, le 8 février 1945 au ministre de l'Information pour lui rappeler son courrier antérieur, mais surtout pour lui faire part d'une rumeur circulant à Calais selon laquelle son imprimerie allait être mise à la disposition du Parti communiste pour y imprimer un journal à sa place. Trois semaines plus tard, il prenait encore prétexte de la transmission de l'attestation que venait de lui envoyer le Bureau militaire de Bergerac, pour lui rappeler une nouvelle fois qu'il avait eu un comportement exemplaire durant l'Occupation. Pas plus que pour les autres courriers, le ministère ne voulut répondre, attendant que la direction régionale à Lille lui fasse parvenir les renseignements nécessaires.

En instruisant le dossier du journal en vue de son transfert éventuel à la Justice, comme le demandait la législation en vigueur, les responsables de l'Information à Lille soulevèrent une question qui, pour le moins, nécessitait un complément d'enquête. Après avoir appris en décembre 1940 de la bouche de Me Loez que son journal avait repris sa parution, Georges Naudin avait continué, à partir de 1942, à convoquer chaque année des assemblées générales de la SARL et à distribuer les bénéfices. La moitié était donnée au gérant et le restant était réparti entre les trois actionnaires au prorata du nombre d'actions qu'ils détenaient. C'est ainsi qu'il reçut les sommes ci-

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

après pour les exercices suivants :

1941-1942	20 000 (gérance)	19 555,20 (dividendes)
1942-1943	30 000 Id.	29 333,30 Id.
1943-1944	30 000 Id.	29 333,30 Id.

D'autre part, le journal lui octroya, pour la location et l'amortissement du matériel, les sommes suivantes :

1941	29 000 francs
1942	64 500 –
1943	66 000 –
1944	54 000 –

Cette rémunération reçue par Georges Naudin ne semble pas avoir eu de conséquences sur la suite des événements. La direction de la presse à Paris se contenta seulement de demander au directeur régional de l'Information à Lille son avis personnel sur la question et de voir s'il ne pouvait pas y avoir une entente amiable entre les dirigeants de *Nord Littoral* et du *Petit Calaisien* qui lui semblaient représenter les mêmes tendances politiques[25]. Une enquête fut réalisée par un certain Decousser, qui arriva à peu près aux mêmes conclusions que Désiré Goddyn, à une nuance près. « L'existence à Calais d'un nouveau journal, *Nord Littoral,* apolitique, permet d'attendre le retour à des temps meilleurs pour l'édition d'un deuxième journal local : la crise du papier, l'absence d'une vingtaine de mille de Calaisiens, réfugiés et ne pouvant encore réintégrer leur domicile, y sont d'ailleurs contraires. De toute façon, ajoutait-il, il semblerait plus logique d'accorder l'autorisation de paraître, s'il la sollicitait, au fils Henry Naudin qu'à Georges Naudin, qui a tiré profit de la situation qui était faite à son journal[26]. »
Le ministère de l'Information ne semble avoir donné aucune suite à ces appréciations. Il est vrai qu'il connaissait à cette période des changements à sa tête. Pierre-Henri Teitgen, premier ministre de l'Information dans le premier gouvernement du général de Gaulle, était remplacé, le 30 mai 1945, par Jacques Soustelle, et le changement des équipes du Cabinet ne facilitait pas le suivi des affaires. Cependant, le ministère avait à sa disposition d'autres moyens, en particulier législatifs, pour ne pas accéder immédiatement à la demande de Georges Naudin, malgré des interventions en sa faveur de la part de parlementaires, comme celles des socialistes Paul-Boncour et Paul Ramadier.
Pour mettre en œuvre les dispositions de l'ordonnance du 30 septembre 1944, les nouvelles autorités avaient prévu de confier d'abord les biens des journaux interdits à un administrateur provisoire avant que leurs biens ne soient gérés par l'administration de l'Enregistrement, des Domaines et du Timbre, secondée par un conseiller technique[27]. C'est dire qu'à partir de cette date, les anciens propriétaires des journaux qui avaient paru sous l'Occupation et qui avaient été interdits ne pouvaient plus avoir d'influence sur la gestion et l'utilisation de leurs anciens biens. En outre, le 5 mai 1945, était promulguée une ordonnance permettant des poursuites contre les entreprises de presse coupables de collaboration avec l'ennemi. Enfin, dès la Libération, les services de l'Information avaient commencé à rassembler des informations sur leurs structures juridiques et à analyser le contenu

Jules Peumery, directeur-fondateur du *Phare de Calais.* (Albert Chatelle et Gaston Tison, *Calais pendant la guerre 1914-1918*, Éd. Librairie Aristide Quillet, 1927)

des articles publiés durant la guerre afin d'examiner leur degré de compromission avec les Allemands et Vichy. Les anciens propriétaires étaient invités également à répondre à un long questionnaire sur la vie de leur journal durant l'Occupation. Ils pouvaient encore y joindre un mémoire en défense pour justifier les raisons pour lesquelles leur journal avait continué de paraître durant les années sombres. Ces dossiers étaient ensuite transmis au ministre de l'Information qui émettait un avis en vue de leur transmission éventuelle à la Justice.

Les poursuites contre Le Petit Calaisien

La rédaction du « mémoire de défense » et la réponse au long questionnaire concernant l'attitude du journal durant l'Occupation eurent le don d'agacer Georges Naudin. Dans sa correspondance avec le service régional de Lille, il préféra appeler le premier « le mémoire des faits » qu'il avait vécus et il estimait qu'il ne pouvait pas, en raison de son absence de Calais, répondre à toutes les questions qu'on lui posait dans le second document. Devant cette impossibilité, il fit savoir vertement à son correspondant qu'il ne pouvait « moins faire que de le comprendre et de l'approuver[28] ».
L'ensemble du dossier fut transmis le 23 octobre 1945 au ministère de l'Information. Malgré tous les arguments de défense employés par l'ancien directeur du *Petit Calaisien,* le ministre signa, le 30 octobre suivant, « l'avis favorable prévu par l'ordonnance du 5 mai 1945, article 5, § 1, pour l'ouverture des poursuites contre la société G. Naudin et Cie ayant publié à Calais le journal *Le Petit Calaisien,* sans avoir à préjuger du fond et de la culpabilité » de la société. Georges Naudin tenta un dernier recours auprès d'André Malraux[29] qui avait succédé à Jacques Soustelle à la tête du ministère de l'Information le 21 novembre 1945, puis auprès de Félix Gouin lorsque celui-ci succéda au général de Gaulle à la tête du gouvernement le 26 janvier 1946[30]. Mais, chaque fois, le gouvernement préféra s'en remettre aux décisions de justice.
Le procès eut lieu à deux dates différentes à la Cour de Justice Douai. Tout d'abord contre les personnes physiques, le 9 décembre 1946. Le rédacteur en chef, Daniel Bernard y fut condamné à trois années de prison, 10 000 francs d'amende et à la dégradation civique. Le deuxième jugement, contre la personne morale, intervint dix jours plus tard, le 20 décembre. Georges Naudin, qui la représentait à l'audience, n'était pas mis en cause personnellement, comme devaient le préciser le président, au cours de son interroga-

toire, et le commissaire du gouvernement, au cours de sa plaidoirie. Celui-ci devait même exalter son patriotisme. Néanmoins, dans la suite de la condamnation de Daniel Bernard, dix jours plus tôt, il réclama la dissolution de la société, l'interdiction pour le journal de reparaître et une confiscation partielle des biens, soit environ 800 000 francs représentant les bénéfices réalisés durant les quatre années de guerre. Les jurés ne le suivirent cependant pas et la société fut acquittée[31].

À la suite de ce jugement, on pouvait penser que plus rien ne s'opposait désormais à ce que l'ancien directeur du *Petit Calaisien* puisse reprendre ses activités journalistiques. Encore fallait-il qu'il retrouve l'usage de son ancienne imprimerie. Ce qu'il réclama dans une première lettre, « au nom de la chose jugée », à Pierre Bourdan, au ministère de la Jeunesse, des Arts et des Lettres qui s'était substitué au ministère de l'Information dans le premier gouvernement Paul Ramadier (22 janvier-22 octobre 1947)[32]. Ne recevant pas de réponse, il revint à la charge en s'adressant d'abord à Paul Ramadier, président du Conseil[33], puis de nouveau à Pierre Bourdan pour qu'il ordonne la levée du séquestre qui frappait ses biens. « Depuis plus deux ans, personne ne s'étant installé chez moi, plaide-t-il, ces biens sont à l'abandon, dans une maison qui a effroyablement souffert des bombardements. Chaque jour qui passe voit s'accroître le dommage qui m'est causé, de façon imméritée puisque la Justice du peuple a proclamé, à l'unanimité, qu'aucune sanction, si petite soit-elle, n'aurait dû m'atteindre[34]. »

Il existait alors deux interprétations sur la procédure à suivre, à la suite du vote de la loi du 11 mai 1946 qui avait créé la Société nationale des entreprises de presse (SNEP) chargée de gérer et de redistribuer les biens des entreprises de presse dont les journaux avaient été interdits à la Libération. Pour les uns, c'est la totalité des biens du journal qui devait être transférée à la SNEP ; pour d'autres, seulement les biens qui avaient servi à l'impression du journal interdit[35]. Ce qui faisait échapper au transfert les biens des imprimeries de labeur qui, dans la plupart des entreprises, coexistaient avec ceux de l'imprimerie de la presse et qui étaient utilisés pour ce que l'on appelle communément « les travaux de ville » (impression de papiers à lettre, enveloppes, cartes de visite, publicités diverses, etc.) La demande de Georges Naudin s'enlisa dans les méandres des administrations chargées de gérer les biens du *Petit Calaisien.* « Le simple fait *d'avoir édité* un journal pendant l'occupation suffit pour que l'entreprise soit dévolue à la SNEP » crut pouvoir lui écrire le directeur de cabinet de la présidence du Conseil le 10 février 1947. C'était aussi la position de la direction de l'Enregistrement aux termes de son interprétation des dispositions de la loi du 11 mai 1946. « Ce sont tous les biens corporels et incorporels constituant les éléments d'actif desdites entreprises qui, en exécution de l'article 1er de la loi, sont transférés à l'État et non pas seulement ceux qui ont servi à la publication de journaux », fait observer la direction départementale de l'Enregistrement à Arras au commissaire du gouvernement près la Cour de Justice de Douai[36]. En outre, l'ordonnance du 2 novembre 1945, en son article premier, § 2, s'opposait à toute mainlevée de séquestre sans l'assentiment du ministre de l'Information pendant une période de six mois, à compter de la décision d'acquittement[37]. Ce délai, faisait encore observer le directeur de l'Enregistrement à Calais, devait expirer le 20 juin suivant. Georges Naudin, sans doute bien conseillé par son avocat, Me Loez, connaissait aussi la législation mise en place par le gouvernement après la guerre. Il fit remarquer au commissaire du gouvernement près la Cour de Justice de Douai que si la loi du 11 mai 1946 prévoyait en son article 16, § 2 le maintien du séquestre jusqu'à l'entrée en possession de la SNEP des biens mis sous séquestre, l'article 2 de la même loi précisait en revanche que si le transfert ne s'appliquait pas aux entreprises qui avaient été régulièrement autorisées à fonctionner de nouveau depuis la Libération, l'exemption de transfert devait entraîner la disparition du séquestre[38]. De plus, à cette date, faisait-il encore remarquer, l'autorisation préalable, prévue par l'ordonnance du 30 septembre 1944, avait été supprimée par la loi du 28 février 1947. Convaincu que ses droits n'étaient pas reconnus, il décida donc de ne plus attendre les décisions de l'administration pour entrer en possession de ses biens. Le 2 juin 1947, il déposa une requête auprès du commissaire du gouvernement à Douai pour qu'il veuille bien requérir du président du tribunal de Boulogne-sur-Mer cette levée du séquestre par application de l'article 14 de l'ordonnance du 5 mai 1945. Celui-ci stipule, en effet, dans son deuxième alinéa qu'« en cas de classement, le commissaire du gouvernement requiert du juge d'instruction la restitution des objets, sommes et documents saisis. Il requiert également, s'il y a lieu, du président du Tribunal civil, la mainlevée des mesures de séquestre ». L'assignation en référé eut lieu le 19 janvier 1948, mais l'affaire fut renvoyée pour plaidoiries au 13 mars suivant. Ce qui laissait un peu de temps au ministère de l'Information pour prendre position.

À la suite de la décision de classement rendue par la Cour de Justice de Douai le 20 décembre 1946, la direction des services de la presse au ministère de l'Information avait fait savoir à la direction régionale de Lille que le ministère était prêt à examiner favorablement la demande du directeur du *Petit Calaisien*[39]. Mais le 24 novembre 1947, le premier gouvernement de Robert Schumann avait succédé à celui de Paul Ramadier et Pierre Bourdan avait été remplacé par Pierre Abelin au portefeuille de l'Information. Celui-ci avait dans son cabinet, comme directeur adjoint, Jean Lecanuet qui connaissait parfaitement les affaires de presse. À la Libération, alors qu'il était professeur au lycée des garçons à Lille, il avait rejoint le ministère de l'Information comme chargé de mission, avant de devenir inspecteur général des services extérieurs dans ce même ministère. Les services de la direction régionale de Lille lui conseillaient de répondre positivement aux souhaits de Georges Naudin, en faisant valoir qu'aux moins deux journaux, *Le Petit Vésulien,* dirigé par le président Jeanneney, et *Le Bulletin audomarois,* qui avait remplacé *L'Indépendant du Pas-de-Calais* durant la guerre, avaient déjà bénéficié de cette faveur, créant ainsi un heureux précédent pour l'affaire en cours. Cependant, ils lui révélaient en même temps que le directeur du *Petit Calaisien* avait reçu de l'argent de l'administration de son journal et que, sur ce point, il avait tiré des avantages de la parution de son journal. Dans sa réponse, Jean Lecanuet fut très clair. « Je ne puis que considérer avec vous, répond-il à la direction de Lille, qu'on ne saurait retenir, au bénéfice de M. Naudin, qu'il y ait eu voies de fait, mais, au contraire, accord tacite, de telle sorte que M. Naudin participe à la

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

responsabilité de la parution du journal pendant l'Occupation. Cette responsabilité doit être d'ailleurs estimée à l'importance du portefeuille d'actions que détient M. Naudin dans la société éditrice du *Petit Calaisien,* puisqu'il possède 88 parts sur 90. Ces considérations me conduisent à vous prier de faire connaître à qui de droit que le ministre chargé de l'Information, consulté, émet un avis défavorable, en application de l'ordonnance du 2 novembre 1945, sur l'opportunité de la demande de mainlevée de séquestre[40].»

Le journaliste Pierre Bourdan, ministre de la Jeunesse, des Arts et des Lettres, chargé de l'information sous le gouvernement Ramadier.

La position du ministère fut transmise par la direction régionale de Lille au procureur de la République à Boulogne le 13 mars. Malgré son caractère péremptoire, la Justice décida cependant de passer outre, le procureur ayant déclaré s'en rapporter à justice[41]. Le 23 avril, la direction de l'Information à Lille enjoignait donc à l'inspection des Domaines à Calais de «procéder à la remise de l'entreprise à ses propriétaires en exécution de l'ordonnance du tribunal civil de Boulogne en date du 12 mars 1948». Jean Lecanuet, informé de la décision de la Justice, demanda à ses services lillois de ne pas intervenir de nouveau dans cette affaire[42]. Georges Naudin reprit possession de ses biens le 30 avril 1948. Plus rien ne s'opposait donc à ce qu'il se lance de nouveau dans une affaire de presse. Le 2 juin 1948, il s'adressait au ministère de l'Information pour que celui-ci lui adresse dix tonnes de papier en bobines de 60 cm pour lancer *Le Calaisien libéré.*

Le Calaisien Libéré

Bien que l'autorisation préalable ait été supprimée par la loi du 28 février 1947 et que la situation du papier journal se soit améliorée par rapport aux premiers mois qui ont suivi la libération du territoire, Georges Naudin ne put s'engager aussi vite qu'il l'aurait voulu dans la reprise de ses activités journalistes. Le 14 septembre 1948, il se plaignit au président Queuille de ne pas recevoir le contingent de papier demandé: «Depuis quatre mois, lui écrit-il, je n'ai pu obtenir d'attribution de papier pour me remettre à travailler et faire reparaître mon quotidien. Trois fois, j'ai écrit au ministère de l'Information ou à sa direction. Trois fois ma lettre est demeurée sans réponse[43].»
Pour expliquer ce silence des services de l'Information, on peut avancer que le directeur du *Calaisien libéré* ne s'était pas suffisamment renseigné sur les démarches à effectuer avant de demander une attribution de papier. Il lui fallait d'abord déposer le nouveau titre auprès du procureur de la République. Ce qu'il fit le 20 novembre 1948. D'autre part, si *l'autorisation préalable* avait été supprimée, *l'attribution préalable* de papier était toujours en vigueur et, pour obtenir du papier, il ne suffisait pas de s'adresser au ministère de l'Information. Il fallait aussi remplir un questionnaire détaillé où le demandeur devait fournir un certain nombre d'informations sur le journal qu'il voulait faire paraître, comme autrefois, lorsque l'autorisation préalable était encore en vigueur: nom du propriétaire, forme juridique de la société éditrice, nom du gérant et des membres du conseil d'administration, de l'équipe rédactionnelle, nature de la publication, ses caractéristiques techniques passées si le journal avait paru avant la guerre et durant l'occupation, etc.
Lorsque ce questionnaire, daté du 22 octobre 1948, arriva au ministère de l'Information, le chef du service de séquestre ne manqua de rappeler comment la Justice était passée outre à l'avis du ministère de l'Information et fit part de ses réserves à la direction de la presse de province pour répondre positivement à la demande d'attribution de papier. On peut facilement imaginer que ces réticences étaient largement partagées par la direction régionale de l'Information à Lille qui voyait dans le lancement d'un deuxième quotidien à Calais une source de concurrence à l'égard de *Nord Littoral* auquel elle avait donné la priorité à la Libération, même si, *a priori*, cette concurrence serait difficile pour le nouveau journal. Sa situation de seul quotidien édité à Calais depuis la Libération avait permis au quotidien de Jean Baratte d'afficher des résultats très positifs. En outre, n'ayant aucun concurrent local en face de lui, il avait créé des habitudes de lecture chez les habitants, quelles que soient leurs tendances politiques. Très habilement, il s'était en effet installé sur un créneau reflétant le centre gauche et, avec un tirage de 16 500 exemplaires pour une diffusion de plus de 15 000 exemplaires, il laissait peu de place à un nouvel arrivant, en particulier à une nouvelle version du *Petit Calaisien* qui, avant la guerre, s'adressait principalement aux lecteurs de gauche et laissait *Le Phare de Calais* satisfaire les besoins du lectorat de droite.
D'autres difficultés attendaient encore Georges Naudin. En raison du lancement tardif du *Calaisien libéré,* il lui fallait aussi reconstituer toute son équipe rédactionnelle. Marcel Rouillard, qui avait été déporté en Allemagne durant la guerre, était devenu le correspondant de *La Voix du Nord* et Léon Defranc occupait la même fonction à *Nord Éclair,* le quotidien de tendance MRP publié à Lille. De son côté, Henri François, ancien chroniqueur sportif au *Petit Calaisien,* avait été embauché au même poste à *Nord Littoral.* De l'ancienne équipe, seuls restaient l'ancien directeur et son fils, Henri Naudin, mais celui-ci exerçait la profession de voyageur de commerce depuis 1940 et montrait peu d'empressement à venir seconder son père pour faire redémarrer son affaire. Enfin, selon Gaston Berthe, le maire de la ville, l'opinion publique n'était guère favorable à la création d'un deuxième quotidien à Calais. Lorsque le sous-préfet de Boulogne porta à sa connaissance les projets de Georges Naudin dans les derniers jours de 1948, il ne cacha pas son hostilité au projet en affirmant: «La prise en compte de la requête dont vous m'entretenez ne manquerait pas de provoquer des réactions dans les différents groupements de résistance de Calais. J'ajoute que le mécontentement causé en ville par les événements actuels, notamment par le chômage qui accable des milliers de familles d'ouvriers, est difficilement contenu. Il convient en conséquence de

prendre toutes mesures opportunes afin d'éviter des polémiques ou des incidents qui viendraient, soyez-en persuadé, aggraver une situation douloureuse et confuse qui n'a que trop duré[44].»

Malgré ces handicaps, l'ancien directeur du *Petit Calaisien* persista dans ses projets et fit le siège du président du Conseil, Henri Queuille, pour protester contre le refus du ministère de l'Information de lui fournir le contingent de papier nécessaire à la parution de son nouveau journal. Finalement, François Mitterrand, alors titulaire du portefeuille de l'Information, demanda au préfet de lui adresser d'urgence le dossier de la demande «afin que cette affaire puisse être instruite le plus rapidement possible[45]». Dans sa réponse, sans méconnaître les positions du maire de la ville et tout en affirmant qu'il «ne lui apparaissait pas que ce journal réponde à un réel besoin de la population locale», il lui semblait cependant «difficile de refuser les moyens de paraître audit journal dont la société, ni le propriétaire gérant actuel n'ont fait l'objet d'aucune condamnation pour fait de collaboration[46]». La direction de la presse rédigea donc le 9 mars 1949 une lettre à soumettre au ministre pour signature et attribution de six tonnes de papier. Pour des raisons obscures, cette lettre ne fut cependant signée que le 2 mai suivant, avec effet rétroactif au 1er mars 1949. Les prescriptions techniques imposées au nouveau quotidien étaient les suivantes: tirage de 7000 exemplaires sur quatre pages au format 43 × 60.

En plus de ces indications techniques, chaque autorisation de tirage était aussi accompagnée d'un avertissement, adressé à chaque directeur qui venait de bénéficier d'une attribution de papier, où il lui était dit: «Si dans un délai de trois mois à compter de ce jour, votre publication n'a pas paru, vous devrez considérer que vous n'avez plus l'utilisation de ce contingent de papier. Vous aurez en cas de négociation quelconque en vue d'une nouvelle parution à me présenter une nouvelle demande que j'examinerai.» L'ambiguïté de la formule n'échappa pas à Georges Naudin car l'information sur le délai de trois mois accordé pour l'utilisation de ce contingent de papier pouvait prêter à confusion. Fallait-il la comprendre en référence à la date du 1er mars, date à la laquelle l'attribution prenait effet, ou à celle du 2 mai, date de

LE PETIT CALAISIEN

Bulletin quotidien d'Informations Locales et Régionales

Administration et Rédaction : 18, Rue des Soupirants, CALAIS

Le Maréchal Pétain adresse un appel en faveur des Lorrains arrivés dans la zone inoccupée

« Il faut, dit-il, que l'accueil qui leur est fait soit un accueil du cœur, celui que l'on donne à des parents »

M. Chiappe, ancien Préfet de Police, trouve une mort tragique en avion

Alors qu'il se rendait en Syrie pour y occuper son poste de Gouverneur, l'appareil fut mitraillé par un « chasseur » anglais

Avec lui périrent les célèbres pilotes Guillaumet et Reine

CHRONIQUE LOCALE

Communiqué de la Kommandantur

Ordonnance concernant la réglementation de la chasse du 24 Octobre 1940

Les communiqués de guerre

Un exploit de Reine avec le Calaisien Antoine

Sous l'occupation, le nom de Georges Naudin a disparu de la manchette du *Petit Calaisien.* (Collection AD du Pas-de-Calais)

la lettre? Finalement, la réponse lui parvint le 25 mai qu'il devait prendre en compte la date de la lettre.

À l'échéance de ce délai, Georges Naudin fit savoir que la difficulté de remise en état d'un matériel immobilisé et endommagé pendant la guerre et la situation économique du moment ne lui permettaient pas de respecter les délais et qu'en conséquence, il demandait une nouvelle échéance de trois mois. Ce qui lui fut accordé sans difficulté. De nouvelles prolongations lui furent encore concédées à échéance de chaque période de trois mois jusqu'au 30 juin 1950. Au mois de mai, il bénéficia même d'une augmentation du tonnage qui passa de six à neuf tonnes à cause de la possibilité de paraître sur six pages au lieu de quatre. Mais, le 6 juillet 1950, il informait le ministère de l'Information qu'il était dans l'impossibilité de tenir ses engagements pour des raisons de santé et des raisons personnelles et qu'il avait mis son affaire à la disposition de la Société Imprimerie du Calaisis, éditrice du journal *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais.* Dans le même temps, il demandait au ministère de l'Information de transférer sur ce journal l'attribution de papier qui lui avait été faite.

À cette date, Georges Naudin allait sur sa 71e année, un âge assez élevé pour songer à prendre sa retraite. Il est probable que les difficultés mentionnées plus haut ont dû peser dans sa décision. Toutes les places étaient prises et son journal n'avait pratiquement aucune chance de s'imposer. Cependant, l'autorisation qu'il avait obtenue lui permettait de partir la tête haute. En lui accordant la possibilité de lancer un autre titre, le gouvernement reconnaissait qu'il n'avait été pour rien dans la collaboration du *Petit Calaisien* avec l'Allemagne.

L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais

Même si les archives consultées restent muettes sur le sujet, on peut s'interroger sur les raisons qui ont poussé Georges Naudin à demander que l'attribution de papier qui lui avait été faite soit transférée à *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais,* et à mettre son imprimerie à la disposition de ce nouveau quotidien. La décision comporte en effet quelques paradoxes.

Tout d'abord, elle dénote de la part de l'ancien directeur du *Petit Calaisien* une ignorance totale de la législation en vigueur au sujet de la répartition du papier journal. Il est vrai qu'à l'époque la tentation était grande pour les entreprises qui cessaient leurs activités ou qui étaient déficitaires de céder le papier qu'il leur avait attribué pour améliorer leur trésorerie. Pour les grands régionaux, la tentation était grande également d'acheter du papier supplémentaire au marché noir pour augmenter leur tirage et, ainsi, asphyxier leurs concurrents afin d'arriver à un monopole sur leur zone de diffusion. Mais, l'article premier de l'arrêté du 8 juin 1945 était d'une précision sans équivoque à propos de la répartition du papier faite à chaque journal: «Le tonnage de papier attribué à une publication, de quelque nature que ce soit, sera utilisé uniquement aux fins d'impression de cette dite publication. En aucun cas, il ne pourra être fait par cette publication, à quelque titre que ce soit,

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

cession à des tiers d'une partie ou de la totalité de ce contingent de papier[47].»

Autre paradoxe de la décision : la disparité entre les tendances politiques affichées par l'ancien directeur du *Petit Calaisien* et celles du journal au service duquel il mettait son imprimerie. La profession de foi publiée dans le premier numéro de *L'Écho,* le 6 juillet 1950, affirmait vouloir bannir la haine de ses colonnes et appeler ses lecteurs à l'union. Cette volonté pouvait s'expliquer par le souci d'attirer à lui le maximum de lecteurs, tout comme sa proposition d'accueillir les communiqués de tous les partis politiques, à l'exclusion du Parti communiste. Mais par leur passé, ses dirigeants et ses journalistes étaient aux antipodes des orientations professées par Georges Naudin. Certains d'entre eux avaient même été ses concurrents, voire ses adversaires avant la guerre.

Pour éditer le nouveau journal, une société anonyme, au capital de 6 000 000 francs, fut créée le 30 décembre 1949 par Marcel-Julien Vermeulen, fabricant de tulles demeurant à Calais, vice-président de la Chambre de commerce de la ville, conseiller municipal de tendance Alliance démocratique. Le capital était constitué de 600 actions de 10 000 francs acquises par des industriels locaux. Le journal avait pour directeur René Peumery dont la famille était, comme on l'a vu, propriétaire du *Phare du Calais* avant la guerre. La direction politique était assurée par Fortuné Trassy et il avait pour rédacteur en chef Jean Gossin ; tous deux étaient également d'anciens journalistes du *Phare de Calais.*

Dans le questionnaire, daté du 25 août 1950, qu'il devait remplir pour tout nouveau journal paraissant dans le département avant de le transmettre au ministère de l'Information, le préfet du Pas-de-Calais apportait quelques renseignements supplémentaires. Selon lui, la création du journal n'était pas étrangère au désir de Marcel-Julien Vermeulen de présenter sa candidature à la présidence de la Chambre de commerce de Calais et aux élections législatives de juin 1951, malgré la faible représentativité de sa tendance politique. Aux élections municipales du 19 février 1950, la liste d'Union républicaine qu'il conduisait, n'avait obtenu que 10,5 % des suffrages exprimés[48]. Spécialement destiné à la population de droite bien représentée parmi les fabricants de dentelles et

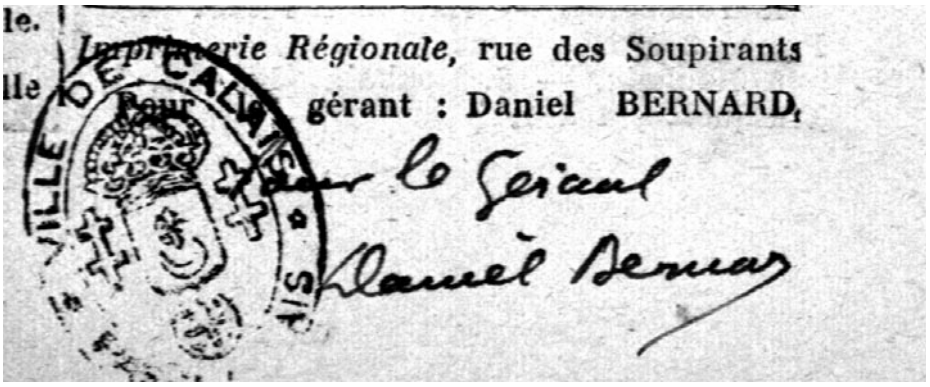
le.
Imprimerie Régionale, rue des Soupirants
Pour gérant : Daniel BERNARD,
Pour le Gérant
Daniel Bernard

À partir de juin 1940, c'est Daniel Bernard qui assume la responsabilité du journal. (Collection AD du Pas-de-Calais)

les commerçants de la ville, «le journal ne semble pas correspondre à une nécessité locale», spécifiait le préfet, mais il ajoutait en même temps, qu'il «n'y avait pas d'objection majeure à ce que satisfaction soit donnée à la demande d'attribution de papier journal dans la limite de ses besoins[49]».

Une attribution mensuelle de six tonnes lui fut réservée, lui permettant de tirer six pages sur un format 45 × 58 cm, à 5 000 exemplaires par jour, mais il en vendait à peine 1 500 exemplaires par jour. Il aurait voulu bénéficier rapidement d'une autorisation préfectorale pour publier les annonces légales et judiciaires afin d'améliorer sa trésorerie, mais la circulaire du 7 décembre 1949 du préfet sur ce point était intransigeante : il fallait justifier d'abord d'une année de parution pour bénéficier de cette possibilité. Avec de tels handicaps, sa situation financière devint très vite alarmante et provoqua bientôt des dissensions à l'intérieur de sa direction.

Certains, comme René Peumery et Jean Gossin, auraient voulu se rapprocher du RPF en contrepartie d'une aide financière. Dans ce but, ils prirent contact avec le président de la section locale, Charles Beaugrand, qui ne voulut pas s'engager sans en avoir référé au secrétaire général de la section et surtout à Jacques Vendroux, beau-frère du général de Gaulle et député RPF du Pas-de-Calais. Le tirage trop limité du journal les dissuada de pousser plus avant les pourparlers. De plus, le Rassemblement estimait trouver dans l'édition locale de *La Voix du Nord* un porte-parole suffisant et gratuit pour les communiqués qu'il voulait voir diffusés sur l'ensemble du département. De son côté, Lucien Declemy, membre influent du conseil d'administration, préconisait, quant à lui, de transformer le journal en une feuille politique, proche de Paul Reynaud, député républicain indépendant du Nord.

Ces différents clivages provoquèrent le départ du journal de René Peumery, Jean Gossin et du journaliste Robert Chaussoy à la fin de novembre 1950. Fortuné Trassy, qui eut aussi, à la même période, à répondre des attaques en diffamation contre certains membres de l'équipe de *Nord Littoral,* demeura seul à la tête du journal. Pour tenter de surmonter ses difficultés, il changea le moment de parution de *L'Écho* en le faisant devenir un journal du matin qu'il fit imprimer à Boulogne-sur-Mer sur les presses du *Journal du Pas-de-Calais et de la Somme.*

Début février 1952, il dut racheter le titre avant de décider l'arrêt de sa parution. Dans un dernier numéro, daté du 10 mars 1952, le journal a ainsi résumé les événements qui ont précipité sa chute. Son tirage n'était plus que de 500 à 600 numéros par jour : «Il y a un mois, jour pour jour, la société de l'Imprimerie du Calaisis ayant décidé d'arrêter la publication de *L'Écho,* notre directeur, propriétaire du titre du fait des dispositions adoptées lors de la parution du journal, le reprenait à son compte. Son but était de continuer selon les dispositions prises au début du mois de janvier, en attendant la remise en état des ateliers de Calais où tout travail de composition et d'impression était devenu impossible. Il ne pouvait prévoir que, quelques jours plus tard, la société de l'Imprimerie du Calaisis négocierait et obtiendrait la résiliation de son contrat avec le propriétaire du matériel qui servit, de juillet 1950 jusqu'à la fin juin de 1951, à l'impression du journal. Et encore moins que le propriétaire de ce matériel le mettrait immédiatement en vente, nous invitant au surplus à quitter les bureaux précédemment occupés par la société de l'Imprimerie du Calaisis que

nous pouvions espérer continuer à occuper[50]. C'est cependant ce qui nous est arrivé et qui nous a placés, au début de la semaine dernière, devant la double obligation de chercher de nouveaux bureaux – entreprise singulièrement ardue à Calais – et de continuer à faire imprimer pendant longtemps encore *L'Écho* à l'extérieur. Si la première de ces obligations pouvait encore trouver une solution, il n'en était pas de même de la seconde qui, en dépit de l'effort de notre imprimeur auquel il faut rendre hommage, nous a placés dans une situation onéreuse dont il nous devenait impossible d'entrevoir la fin. Dans ces conditions, il n'y a pas d'autre solution à prendre que celle d'arrêter la publication de *L'Écho,* en attendant que soit trouvée la solution.»

* * *

L'analyse des démarches effectuées par Georges Naudin pour reprendre ses activités de presse au lendemain de la Libération révèle l'extrême sévérité des nouvelles autorités pour proscrire à tout jamais du paysage de la presse les journaux qui avaient paru sous l'Occupation. L'examen des textes réglementaires publiés à la fin des hostilités pour faire disparaître la totalité de ces journaux conduit à se poser une question: pourquoi une telle rigueur à l'égard de la presse alors que les gouvernements ont été plus conciliants pour d'autres secteurs? Tout, en effet, a été mis en œuvre pour empêcher les anciens journaux de reparaître et les anciens propriétaires d'entrer de nouveau en possession des imprimeries où s'était installée la nouvelle presse.

Pierre-Henri Teitgen, qui a été le premier ministre de l'Information après la Libération, avant de devenir ministre de la Justice, s'en est expliqué dans une conférence prononcée le 5 avril 1946 au théâtre Marigny, sous les auspices des Conférences des Ambassadeurs. Il reprochait surtout aux collaborateurs d'avoir «trahi la France dans son âme». «La France, ajoutait-il, c'est surtout, c'est d'abord, une tradition, une culture, une vocation qui fait l'âme de ce pays. Elle est faite, cette âme, de ce long héritage d'humanisme chrétien, de cette croyance que nous avons tous en un droit naturel qui domine les hommes, les familles, les gouvernements, les nations, les États et qui discerne pour tous le mien et le tien, mais aussi le nôtre, le mal et le bien, l'honneur… Elle est faite de cette croyance fondamentale à la primauté de l'homme qui a promesse de l'éternité et qui, de ce fait, l'emporte sur tout ce qui se passe, à la primauté de l'homme sur les institutions sociales, à la primauté de l'homme sur l'État lui-même car, dans notre conception française, c'est l'État qui est au service de l'homme et non pas l'homme au service de l'État[51].»

Tout en partageant cette analyse pour les journaux qui se sont engagés volontairement sur la pente de la collaboration, il faut reconnaître qu'elle ne prend pas en compte le comportement de certains directeurs qui ont résisté par divers stratagèmes pour réduire l'influence de la censure et, *a fortiori*, n'explique pas les entraves mises à la liberté d'entreprendre de ceux qui, comme le directeur du *Petit Calaisien,* se sont abstenus de toute activité dans la presse durant la durée de la guerre.

Dans sa thèse, Charles-Louis Foulon s'était interrogé pour savoir si, en raison de l'étendue de leur pouvoir immédiatement après la Libération, les commissaires de la République et les délégués régionaux à l'Information n'avaient pas dessiné le visage de la presse à l'aune de leurs convictions politiques dans les régions où ils exerçaient leurs responsabilités. Pour illustrer la question qu'il posait, il notait des différences «entre les régions de Clermont et Rennes où les délégués, tous deux universitaires, sont l'un membre du PC, l'autre du MRP. À l'automne 1945, dans la région de Clermont, il y avait cinq quotidiens et vingt hebdomadaires politiquement à gauche, quatre quotidiens et huit hebdomadaires plus modérés; dans la région de Rennes, pour un quotidien et douze hebdomadaires de gauche, il y a quatre quotidiens et quatorze hebdos modérés[52]». En partant de cette hypothèse, nous avions examiné dans notre thèse la situation dans cinq autres régions – Dijon, Lille, Lyon, Marseille et Toulouse – regroupant trente-deux départements et nous avions constaté qu'elle se vérifiait pour les régions de Lille et de Marseille. Dans les deux départements du Nord et du Pas-de-Calais où les directeurs de l'Information, Jean Catrice, puis Désiré Goddyn, étaient de tendance MRP, les journaux autorisés peuvent être classés comme suit selon leurs orientations politiques: gauche, six quotidiens et neuf hebdomadaires; modéré, cinq quotidiens et dix-neuf hebdomadaires[53]. C'est pourquoi Georges Naudin avait peut-être de bonnes raisons pour dire à Jean Baylet, directeur de *La Dépêche du Midi,* en lui faisant part de ses difficultés pour lancer un autre quotidien à la place du *Petit Calaisien:* «Je me demande si ce M. Goddyn, directeur au ministère de l'Information et qui a été pendant longtemps le grand chef de l'Information à Lille, n'a pas pris contact avec ceux qui ont pris, à Calais, dès le lendemain de la Libération, la place et le matériel du *Phare de Calais,* journal concurrent, avant la guerre, du *Petit Calaisien.* Ceux-là ont évidemment intérêt à demeurer seuls sur la place et à rassembler à leur profit les deux clientèles[54].»

Y. G.

Nos remerciements aux Amis du Vieux Calais pour les photos de Georges Naudin et Jules Peumery.

(*) Docteur en Sciences de la Communication (Section Histoire) de l'Université Paris II Panthéon-Assas: *Presse et pouvoir de 1944 à 1958. Contribution à l'histoire de la presse sous la IVe République,* 1993, 1390 p.

1. Comprenant plus d'une cinquantaine de pages dactylographiées, *le Cahier bleu* est ainsi appelé à cause de la couleur de sa couverture. Il fut tiré à 200 exemplaires dans la clandestinité par les soins d'Émilien Amaury, directeur de l'Office de publicité générale et membre du mouvement de Résistance appelé le «Groupe de la rue de Lille». Selon son auteur, il définissait «les mesures à prendre dans les domaines de l'information (création d'un bureau d'informations à distribuer aux journaux), de la radio (les dispositions qui la concernent m'ont été fournies par Jean Guignebert, spécialiste de ces problèmes), de la propagande (destruction de toutes les traces de la propagande allemande ou vichyssoise, appels à la population des commissaires de la République, préfets et comités de libération, rétablissement sur tous les monuments publics de la devise "Liberté, Égalité, Fraternité", etc.), du cinéma et surtout de la presse» (Teitgen Pierre-Henri, *«Faites entrer le témoin suivant». 1940-1958: de la Résistance à la Ve République,* Rennes, Éd. Ouest-France, 1988, p. 105).
2. *Services de l'Information,* sl, sd, p. 6.
3. *Journal Officiel, Débats de l'Assemblée consultative provisoire,* 8 mars 1945, p. 360.
4. *Id.,* p. 361.

L'héritage du Petit Calaisien *à la Libération*

5. Créés par l'ordonnance du 10 janvier 1944, les commissaires de la République ont joué un rôle important à la fin de la guerre, en particulier dans la période transitoire de la Libération. Pour l'accomplissement de leur mission, ils avaient été dotés de pouvoirs exceptionnels car, comme l'indique l'exposé des motifs, « par suite des difficultés de communications, ces autorités seront souvent les seuls représentants du pouvoir auxquels il sera possible de recourir pour des questions d'ordre gouvernemental, ou même législatif, dont il faudra cependant trouver la solution immédiate pour maintenir les conditions indispensables à la sécurité des armées et à la vie des populations » (Cité par Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République 1943-1946,* Paris, Fondation nationale des sciences politiques/Armand Colin, 1975, p. 59).
6. Le premier délégué régional à l'Information à Lille fut Jean Catrice jusqu'à sa démission en décembre 1944. Il fut remplacé alors par Désiré Goddyn, son adjoint. Dans leurs fonctions, ils étaient secondés par quatre délégués, Marcel Pingret, Pierre Garcette, Jean Deborgher et Jean Vanderkelen et par un personnel administratif.
7. Pour ne pas allonger démesurément les notes de bas de page, nous renvoyons systématiquement les informations biographiques sur les personnes citées à l'annexe ci-après : « Figures de la presse calaisienne ».
8. *La Presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de l'Écho du Nord, 1819-1944,* Villeneuve d'Ascq, Éd. du Septentrion, 2004, p. 150.
9. Archives Nationales (AN), F 41 1509.
10. AN, F 41 1733.
11. L'étude de la position du journal par rapport à la vie interne de la fédération socialiste du Pas-de-Calais mériterait peut-être un examen particulier pour laquelle la contribution d'Éric Nadaud au colloque de Lille, les 3 et 4 décembre 1993, pourrait offrir à l'éventuel chercheur un cadre bien utile : « Les fédérations socialistes du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme et de l'Aisne dans les luttes de tendances de la SFIO entre 1921 et 1939 », Ménager Bernard, Sirinelli Jean-François, Vavasseur-Desperriers (Éd.), *Cent ans de socialisme septentrional. Actes du colloque de Lille, 3-4 décembre 1993,* Université Charles de Gaulle-Lille III, 1995, p. 135-170.
12. Mémoire du 30 mai 1945 sur *Le Petit Calaisien,* AN, F 41 1733.
13. Fils de Jean-Paul Courier, un riche bourgeois, propriétaire du domaine de Méré en Touraine, et de Louise-Élisabeth de Montdeville, Paul-Louis Courier est né à Paris le 4 janvier 1772. Qualifié par Stendhal comme « l'homme le plus intelligent de France », il fut l'auteur de plusieurs pamphlets et mourut assassiné par ses domestiques près de Véretz (Indre-et-Loire) le 10 avril 1825.
14. Attestation du lieutenant Meyer, du Bureau de la Sûreté militaire à Bergerac et Mémoire du 30 mai 1945 du directeur régional de l'Information à Lille, AN, F 41 1733.
15. Cette interruption a eu lieu du 21 mai au 19 juin 1940. Il a ensuite paru du 20 juin au 6 septembre 1944, d'abord sous la direction de Jules Peumery seul, son fils, René Peumery ayant été mobilisé le 2 septembre 1939, puis déporté en Allemagne du 4 juin 1940 à décembre 1942.
16. Intitulé *Bulletin municipal de Calais,* cette publication n'avait aucun caractère politique et portait en sous-titre : « Journal édité par l'administration municipale pour renseigner ses concitoyens, paraissant chaque fois qu'il est nécessaire. 13 juin-18 juin 1940 ». Il n'y a eu que deux numéros.
17. AN, F 41 1222.
18. « À nos lecteurs », *Le Petit Calaisien,* 27-28 juin 1940.
19. En particulier, les dossiers conservées sous la cote F 41 1222 et F 41 1733.
20. *Bulletin officiel du Commissariat régional de la République de Lille,* 27 septembre 1944.
21. AN, F 41 1222.
22. Cf. Roux-Fouillet R. et P., *Catalogue des périodiques clandestins diffusés en France de 1939 à 1945, suivi d'un catalogue des périodiques clandestins diffusés à l'étranger,* Paris, Bibliothèque nationale, 1954, p. 198-199, nos 879 et 881.
23. Lettre du 14 décembre 1944, AN, F 41 1672.
24. Lettre du 29 janvier 1945, AN, F 41 1222.
25. Lettre du 5 avril 1945. Confronté à cette date à la pénurie de papier, le gouvernement cherchait par tous les moyens à restreindre les autorisations de paraître. En janvier 1945, pour faire face à la crise du papier journal, il dut demander aux journaux déjà autorisés de diminuer de moitié leur tirage. La situation, sur ce point, commença à s'améliorer progressivement à partir de juillet 1945, même si, par la suite, le gouvernement dut encore imposer des restrictions ponctuelles et de plus courte durée.
26. Enquête jointe à la lettre du 27 juin 1945, AN, F 41 1733. Les archives consultées ne nous ont pas permis de découvrir la véritable fonction de M. Decousser.
27. Décret du 23 novembre 1944, *JO,* 2 décembre 1944, p. 1625.
28. Lettres des 24 septembre et 5 octobre 1945 à la direction régionale de Lille, AN, F 41 1733.
29. Lettre du 1er décembre 1945, AN, F 41 1222.
30. Lettre du 4 février 1946, AN, F 41 1733.
31. L'interdiction de reparaître demandée par le commissaire du gouvernement allait de soi et faisait déjà partie de l'arsenal juridique de la législation sur la presse d'après la Libération puisque l'ordonnance du 17 février 1945 avait interdit définitivement l'usage des titres suspendus, en application de l'ordonnance du 30 septembre 1944 *(JO,* 18 février 1945, p. 851).
32. Lettre du 10 février 1947, AN, F 41 1222.
33. Lettre du 19 mars 1947, AN, *Id.*
34. Lettre du 28 mars 1947, AN, *Id.* Sur ce point, Georges Naudin noircit quelque peu le tableau car son entreprise assurait la publication de l'organe socialiste, *Le Réveil de Calais,* depuis mai 1946.
35. Nous avons évoqué ce problème au colloque de Caen à partir du cas du *Granvillais* : « Séquestre des journaux interdits et presse de la Libération : l'exemple du *Granvillais »,* Callu Agnès, Éveno Patrick, Joly Hervé, *Culture et médias sous l'Occupation : des entreprises dans la France de Vichy,* Paris, CTHS, 2009, p. 363-377.
36. Lettre du 10 juin 1947, AN, F 41 1222.
37. *JO,* 4 novembre 1945, p. 7249.
38. Lettre de juin 1947, AN, F 41 1733.
39. Lettre du 23 avril 1947, AN, F 41 1733.
40. Lettre du 6 mars 1948. AN, F 41 1222.
41. Il suivait ainsi toutes les décisions prises jusqu'ici à l'égard des journaux qui avaient bénéficié d'une décision de classement et qui avaient tous pu reparaître, moyennant parfois un changement de titre : *La Croix, l'Éclaireur de Saint-Amand, Le Démocrate de Saint-Flour* sous le titre *La Haute-Auvergne* ou *L'Avenir agathois* sous le titre *L'Agathois.*
42. Lettre du 3 juin 1948.
43. AN, F 41 1222.
44. Lettre du 5 janvier 1949, AN, F 41 1222.
45. Lettre du 16 février 1949, Courrier départ du bureau du cabinet (7 février-28 février 1949), AN, F 41 2748.
46. Réponse au questionnaire B, 22 février 1949, AN, F 41 1222.
47. *JO,* 13 juin 1945, p. 3457.
48. Cette nouvelle consultation fut rendue nécessaire après la démission du maire socialiste, Gaston Berthe, qui ne disposait que d'une majorité relative dans son conseil depuis les élections 1947. Au terme de la consultation, l'ancien maire retrouva son poste. Son intérim avait été assuré par Henri Joseph Mullard.
49. AN, F 41 1222.
50. Après avoir installé sa rédaction Boulevard Jacquard à Calais en novembre 1952, la direction de *Nord Littoral* racheta, début 1953, l'immeuble et matériel du *Petit Calaisien* et envisageait ainsi, en rapprochant la rédaction de l'imprimerie, de pouvoir quitter le local qui avait appartenu autrefois au *Phare de Calais,* rue du Four-à-Chaux, puis à la SNEP après le transfert de ses biens en 1947 (Cf. *La Correspondance de la Presse,* 10-12 décembre 1952, p. 1978 ; 15 février 1953, p. 2338).
51. Teitgen Pierre-Henri, *Les Cours de Justice,* Paris, Éd. du Mail, p. 15-16.
52. Foulon, Charles-Louis, *Op. cit.*, p. 217-218.
53. Guillauma Yves, *Presse et pouvoir de 1944 à 1958. Contribution à l'histoire de la presse sous la IVe République,* Thèse pour le doctorat de l'Université de Paris II, 5 février 1993, p. 193-199.
54. Lettre du 3 août 1948, AN, F 41 1222.

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais[1]

par Yves Guillauma

Robert Banquart

Originaire de Calais où il est né le 8 février 1901 et dont le père, Léon Henri, était employé de commerce et la mère, Marie-Louise Vasseur, ménagère, Robert Léon Marcel Banquart s'est marié dans sa ville natale le 19 décembre 1925 avec Olga Sophie Leroy. Il est devenu membre de la section calaisienne du Parti socialiste SFIO en 1924 et, en 1937, de la loge maçonnique « Indépendance et Progrès ». Il fut aussi membre de la Ligue des droits de l'homme. Il est entré au *Petit Calaisien* en 1920 comme comptable et fut administrateur du journal de 1925 à 1939, date à laquelle il a été mobilisé. Blessé à Malo-les-Bains, près de Dunkerque, le 2 juin 1940, il est fait prisonnier le surlendemain, 4 juin. À son retour de captivité le 4 septembre 1941, il aurait voulu reprendre son poste d'administrateur, mais il se heurta au ferme refus de Daniel Bernard et fut confiné jusqu'à la Libération dans un emploi de secrétaire comptable. Durant toute cette période, il fit partie des FFI du Calaisis. Avant la guerre, il participa à la rédaction de *L'Églantine,* l'organe de la Fédération socialiste du Pas-de-Calais. Après la guerre, il entreprit les démarches pour doter de nouveau la fédération d'un organe de presse. *Le Réveil de Calais* a commencé à paraître à partir de mai 1946 et Robert Banquart en fut son directeur technique. Il fit partie également de la rédaction du *Patriote du Pas-de-Calais,* l'édition départementale du quotidien du Front national *Nord libre* publié à Lille. Il est décédé à Calais le 22 décembre 1976.

Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1222 ; F 41 1559 ; Guillauma Yves, « Les quotidiens de province de 1944 à 1975. 2 : dans le Nord et le Nord-Est », *Presse-Actualité,* n° 99, mars 1975, p. 38.

Baratte Jean

Jean Baratte est né le 28 mai 1913 à Hellemmes-lez-Lille et fut instituteur de 1932 à la Libération. Durant la guerre, il travailla pour l'organisation « Pat O'Leary » chargée de sauver les aviateurs anglais et de leur trouver des filières pour regagner l'Angleterre. Il organisa le mouvement Libération-Nord dans son secteur, participa à la libération de Calais et fut élu président du comité local de Libération. C'est à ce titre qu'il demanda l'autorisation de faire paraître le journal *Nord Littoral* qu'il installa dans les locaux du *Phare de Calais,* interdit par les autorités de la Libération. Il dirigea le journal jusqu'à sa mort survenue accidentellement le 14 septembre 1956 au cours d'une baignade à Juan-les-Pins (Alpes-Maritimes) où il était en vacances avec sa famille.

***Presse-Actualité*, n° 194, juin 1985.**

Sources : CAC 1986 0510/64 ; *L'Écho de la presse et de la publicité,* 1er février 1946 ; *La Presse française,* n° 112, août-septembre 1956, p. 38 ; *La Correspondance de la presse,* 17 septembre 1956, p. 9136.

Bernard Daniel [Pseudonyme : Berdan]

Fils de Léon Louis, étudiant en médecine, né à Beaumetz-les-Aire (Pas-de-Calais) et de Marie-Anne Duchêne, originaire de Niderviller (Moselle), Daniel Alexandre Jules Bernard est né à Lille le 10 novembre 1883. Il s'est d'abord marié le 2 juillet 1910 à Charleville (Ardennes) avec Joséphine Théodorine Coupet, puis, en secondes noces, le 27 juillet 1926 avec Marie-Louise Gilson. Journaliste à partir du 1er juin 1911, il travailla d'abord au *Phare de Calais* pendant trois ans, avant d'entrer au *Petit Calaisien* le 1er avril 1914. Chassé de la ville par l'arrivée des Allemands en mai 1940, il se réfugia à Guînes, située à une dizaine de kilomètres de Calais, d'où il revint au bout de huit jours. Responsable du journal et de son imprimerie après le départ précipité de Georges Naudin, il entreprit de réparer, avec des moyens de fortune, les dégâts occasionnés par les bombardements allemands, afin de reprendre la parution du journal, à la demande du personnel. Au début de l'Occupation, il se contenta de rédiger de nombreux articles d'informations locales et quelques éditoriaux anonymes ou signés des initiales du journal ou *Le Petit Calaisien.* Bien que nettement anglophobes et pétainistes, ces éditoriaux n'étaient pas trop virulents au début. Daniel Bernard se contentait le plus souvent de s'inspirer chaque jour des articles qu'il recevait de l'agence Belga ou d'Inter-France. Mais bientôt, sous la pression de la Kommandantur, il fut obligé d'être plus incisif dans ses articles qu'il signait Berdan. Quelques semaines avant la Libération, il quitta Calais pour se réfugier chez un parent, rue Caulaincourt à Paris (18e). Lors de son procès par la Cour de Justice de Douai le 9 décembre 1946, on a avancé le chiffre de 132 articles qu'il aurait ainsi signés entre le 6 août 1942 et le 30 avril 1944. À l'issue de son procès, il a été condamné à trois ans de prison, 10 000 francs d'amende et à l'indignité nationale. Il est décédé à Thiéblemont (Marne) le 21 août 1965.

Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN F 41 1733 ; *Nord Littoral,* 10 décembre 1946 ; *Journal du Pas-de-Calais et de la Somme,* 11 décembre 1946.

Bollengier Edmond

Représentant de commerce demeurant à Calais, Edmond Auguste Alfred Bollengier a été administrateur de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.

Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 15.

Catrice Jean

Personnage clé, avec le commissaire de la République, Francis-Louis Closon, de l'interdiction de la presse compromise durant l'Occupation et de la mise en place de la presse autorisée à la

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais

Libération, Jean Catrice, cinquième d'une famille de onze enfants, est né le 27 août 1903 à Lys-les-Lannoy (Nord). Son père, Édouard Catrice, était un industriel dans le textile. Après ses études secondaires à l'institution Notre-Dame-des-Victoires à Roubaix, Jean Catrice s'inscrivit, dans la même ville, à l'École nationale des arts et industries textiles et en sortit avec le diplôme d'ingénieur, puis s'engagea dans l'entreprise familiale. Très jeune, il avait aussi commencé à militer à l'Action catholique de la jeunesse française (ACJF) et il devint, en 1926, président de la fédération roubaisienne, puis, en 1930, président de l'Union diocésaine de Lille. Il adhéra alors au Parti démocrate populaire (PDP). Membre de la commission exécutive de la fédération du Nord en 1934, il devint vice-président fédéral en 1936 et secrétaire général de la section de Roubaix en 1937. Il a été mobilisé en 1939 avec le grade de capitaine. Fait prisonnier à Gravelines, il réussit à s'évader, tenta, mais en vain de s'embarquer à Dunkerque pour l'Angleterre. Après avoir été démobilisé, il revint chez lui et s'engagea dans la Résistance en reproduisant, dans un premier temps, avec des militants du Parti démocrate, à partir des *Mémoires* de Poincaré et dans la *Biographie* de Clemenceau les passages les plus défavorables à l'égard du maréchal Pétain qu'ils diffusèrent à plus de 100 000 exemplaires. Il participa ensuite à la prise en charge des aviateurs anglais tombés dans le Nord de la France, avant de se consacrer au renseignement militaire qu'il transmettait aux Anglais. Il fit partie de l'Organisation civile et militaire (OCM), accueillit chez lui, en octobre 1943, Francis Closon à qui il apporta son soutien et son aide pour la mise en place des comités départementaux de Libération dans les deux départements de la région. Il assura également la liaison du mouvement « Voix du Nord » avec le CNR. En avril 1944, à la demande d'Émile Laffon, délégué du Comité français de la Libération nationale, venu personnellement le solliciter, il accepta de devenir le directeur de l'Information clandestine dans le Nord, avant d'être nommé directeur régional à la Libération. Il fut à l'origine de la fondation avec quelques amis, en juillet-août 1944, du Rassemblement démocratique des résistants d'inspiration chrétienne (RIC) qui a donné naissance au Mouvement républicain populaire en novembre 1944 et dont il devint le vice-président. Il démissionna de ses fonctions de directeur régional de l'Infor-mation en décembre 1944 (Lettre du 8 décembre) et il fut remplacé par son adjoint, Désiré Goddyn, à partir de janvier 1945. Placé en troisième position lors de l'élection à l'Assemblée constituante en juin 1946, il fut élu et il retrouva son siège à l'Assemblée nationale en novembre de la même année et en juin 1951. Il fut en

revanche battu le 2 janvier 1956 et il quitta alors la vie publique pour se consacrer notamment à la gérance du quotidien *Nord Éclair* qu'il avait contribué à fonder en 1944 dans les anciens locaux du *Journal de Roubaix* et qui a commencé à paraître à Roubaix à partir du 5 septembre 1944. En juin 1975, il a été porté à la tête du conseil d'administration de la société éditrice pour veiller à la ligne politique suivie par le journal, à la suite de son rachat au mois d'avril précédent par le groupe Hersant. Il est décédé à Roubaix le 6 février 1979. Il était le frère d'André Catrice, administrateur du quotidien MRP *L'Aube* après la guerre, l'un des associés fondateurs de la SARL « Le Monde » en 1944, cogérant du titre en même temps qu'Hubert Beuve-Méry à la suite de la crise qui secoua le quotidien en 1951 et directeur administratif jusqu'en 1969.

Il était titulaire de la croix de guerre 1939-1945, de la médaille de la Résistance avec rosette, chevalier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre de Léopold 1er.

Sources : AN, F 41 1445 ; F 41 2687 ; F 41 2727 ; Caudron André, « Démocrates chrétiens de la région Nord dans la Résistance », *Revue du Nord,* juillet-septembre 1978, p. 589-628 ; Caudron André, *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Tome 4 : Lille – Flandres,* Paris, Beauchesne, 1990, p. 100-101 ; *Dictionnaire des parlementaires français 1940-1958, tome 3,* Paris, La Documentation française, 1994, p. 59-61 ; *Who's Who in France, xxe siècle, 1900–2000,* Paris, Éd. Jacques Laffitte, 2001, p. 418-419 ; *La Correspondance de la presse,* 23, 24 juin 1975.

Chasseguay Maurice [Pseudonyme : Maurange]

Fils naturel de Mathilde Virginie Chasseguay, couturière, Albert Eugène Maurice Chasseguay est né le 23 juin 1877 à Paris (7e). Il s'est marié une première fois le 25 juin 1903 à Paris (4e) avec Louise Bonchoux, puis à Mons-en-Barœul (Nord) le 11 avril 1906 avec Blandine Burgat et, le 18 mai 1923, avec Berthe Alice Dutertre à Calais. Il est entré au *Phare de Calais* en 1908 et, jusqu'à la guerre, s'est occupé uniquement des informations locales et des faits divers. Lorsque le rédacteur en chef du journal, Fortuné Trassy, a été mobilisé en 1939, et que René Peumery s'est trouvé prisonnier en Allemagne, il a assuré l'intérim de juin 1940 jusqu'à l'arrivée d'Auguste Leclercq en mars 1942, imposé par les Allemands. Durant ce temps, il a été l'auteur de tous les éditoriaux, qu'il signait du pseudonyme de Maurange, et des articles non signés, donnant à tous une orientation favorable à Vichy et aux Allemands. Il est devenu ensuite l'adjoint de Leclercq. Chaque jour, il était chargé de recevoir les articles provenant de Bruxelles et de Lille ; il leur donnait un titre puis les passait à Auguste Leclercq qui en faisait un tri avant de les donner à la composition. Le dossier des poursuites engagées contre *Le Phare de Calais* contient à son sujet un portrait peu flatteur : « Il était prêt à tout pour gagner sa vie, flagornant aujourd'hui ceux qu'il a calomniés hier, obséquieux ou insolent selon le cas, pique-assiette et buveur à l'œil en toute occasion. » Traduit devant la Cour de Justice d'Arras qui avait retenu contre lui trente-cinq articles d'inspiration collaborationniste, il a été condamné en janvier 1946 à six mois de prison. Il est décédé à Calais le 13 janvier 1951.

Sources : État civil de Paris (7e) ; AN, F 41 1733.

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais

Chaussois Robert

Titulaire de la carte de journaliste n° 9 539, Robert Chaussois est né à Calais le 29 mars 1925. Il a été employé au bureau du *Phare de Calais* de 1942 à la Libération et il est probablement celui dont parle Jules Peumery lorsqu'il écrit à Fortuné Trassy que « Maurange fait un peu de locale avec un petit jeune homme » (Lettre du 26 octobre 1943). À la Libération, Robert Chaussois travailla à *Nord Littoral* jusqu'à la fin de 1945. En janvier 1946, il devint le correspondant de *Nord Éclair.* Il est entré comme journaliste à *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* lors de sa création le 6 juillet 1950 et il l'a quitté fin novembre 1950 en même temps que René Peumery et Jean Gossin. Le 1er février 1951, il rejoint la rédaction calaisienne de *La Voix du Nord* dont il assume la direction de 1979 au 29 mars 1990. Il est décédé le 14 juillet 1998 à Lille.

***La Voix du Nord*, 15 juillet 1998.**

Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1222 ; F 41 1733 ; *Annuaire des journalistes professionnels de France et d'Outre-Mer,* Paris, 1954 ; *La Voix du Nord,* 15 juillet 1998.

Closon Francis-Louis

Comme tous les commissaires de la République dans les régions où ils ont exercé leur fonction, Francis-Louis Closon a joué un rôle essentiel dans l'évolution de la presse dans la région Nord-Pas-de-Calais jusqu'au 13 octobre 1944, date à laquelle le ministère de l'Information a repris toutes les affaires relevant de sa compétence. Son arrêté du 3 septembre 1944, qui reprenait presque mot pour mot le modèle reproduit dans le *Cahier bleu,* suspendait les journaux qui avaient paru durant l'Occupation et autorisait les nouveaux titres à paraître.
Fils d'un médecin, il est né à Marseille le 18 juin 1910. Il a fait ses études secondaires au lycée de la ville avant de s'inscrire à la faculté des Lettres et de Droit à Aix-en-Provence, puis à Paris. Il en est sorti licencié ès Lettres et docteur en Droit et en Sciences économiques. Au terme de son service militaire en 1932 avec le grade de lieutenant de réserve dans l'Infanterie, il devint rédacteur au ministère des Finances. En 1938, une bourse de la Fondation Rockefeller le conduisit à New York. Mobilisé en 1939 à la Mission d'achats française, il y exerça les fonctions de chef des services financiers. Il rejoignit les Forces françaises libres le 17 juillet 1941. Il y fut d'abord directeur par intérim des Finances, puis, en 1942, directeur au commissariat de l'Intérieur. Il accomplit, à partir du 15 avril 1943, trois missions en France occupée qu'il a racontées dans l'un de ses livres, *Le Temps des passions,* pour prendre contact avec les organisations de Résistance, pour former les comités départementaux de Libération et, à la fin de la guerre, pour installer dans ses fonctions à Paris le préfet de police Charles Luizet. Après avoir hésité entre le commissariat de la République dans sa ville natale ou à Lille, il choisit d'exercer cette fonction dans le Nord où avait d'abord été nommé, le 3 octobre 1943, Roland Pré. Parti le 2 septembre de Paris en voiture, il arriva le lendemain dans la capitale des Flandres pour occuper son poste et y demeura jusqu'à la suppression des commissaires de la République (loi du 26 mars 1946). Il fut ensuite le fondateur de l'INSEE qu'il dirigea jusqu'en 1961, avant de devenir, jusqu'en 1976, PDG d'une filiale du groupe Havas, Information et Liberté. De novembre 1946 à juillet 1947, il présida la délégation française à la Commission préparatoire de l'Organisation internationale de l'agriculture et de l'alimentation, puis Gaz de France du 15 janvier 1949 au 21 février 1949 et, à partir de décembre 1949, le Conseil supérieur de la comptabilité. Il a présidé également jusqu'en 1991 l'Association échanges et consultations techniques internationaux (ECTI). Il est décédé le 12 décembre 1998 à Paris.
Il était titulaire de la croix de guerre 1939-1945, compagnon de la Libération, commandeur de la Légion d'honneur, grand officier de l'ordre du Mérite et commandeur de l'ordre de l'Empire britannique.

Sources : Closon Francis-Louis, *Le Temps des passions. De Jean Moulin à la Libération,* Paris, Presses de la Cité, 1974, 252 p. ; *Commissaire de la République du général de Gaulle. Lille septembre 1944-mars 1946,* Paris, Julliard, 1980, 221 p. ; Foulon Charles-Louis, *Le pouvoir en province à la Libération. Les commissaires de la République 1943-1946,* Paris, Fondation nationale des sciences politiques/Armand Colin, 1975, p. 278 ; *Dictionnaire biographique français contemporain,* Paris, Centre international de documentation, 1950, p. 154 ; Trouplin Vladimir, *Dictionnaire des compagnons de Libération,* Paris, Éd. Elytis, 2010, p. 243-244 ; *Le Monde*, 18 décembre 1998.

Declemy Lucien

Cultivateur demeurant à Bouquehault (Pas-de-Calais), Lucien Charles Louis Declemy a été un membre influent du conseil d'administration de la société anonyme éditrice de *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais.* Lorsque le journal commença à connaître des difficultés financières, il pensa pouvoir trouver dans les milieux agricoles de la région l'argent nécessaire pour le renflouer. L'arrêt du journal le 10 mars 1952 peut laisser penser qu'il n'y soit pas parvenu. Il préconisa aussi d'abandonner la formule de « journal d'information » et de lui donner une orientation politique proche de Paul Reynaud, membre de l'Assemblée constituante en 1946, régulièrement élu ensuite député de la première circonscription du Nord (Dunkerque) et deux fois ministre sous la IVe République.

Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 15.

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais

Decousser

Était-il un fonctionnaire de l'administration des Domaines, le représentant départemental de la direction régionale de l'Information de Lille ou un vacataire spécialement embauché pour analyser le contenu des articles du *Petit Calaisien* durant la guerre ? Outre l'enquête qu'il a réalisée au sujet du *Petit Calaisien* et dont il a livré les résultats à la Direction régionale de l'Information de Lille par lettre du 27 juin 1945, il fut invité à venir au siège de l'administration régionale à Lille le 14 septembre suivant pour la mise au point définitive des dossiers des journaux *Le Phare de Calais* et *Le Petit Calaisien.*
Source : AN, F 41 1733.

Defranc Léon

Fils de Léon Auguste, coiffeur, et d'Alice Louise Ducommun, sans profession, Léon Alix Defranc est né à Calais le 5 février 1903 et s'est marié dans sa ville natale le 7 avril 1931 avec Marthe Louise Debeire. Il est entré au *Petit Calaisien* en 1927 et y a rédigé, jusqu'à l'interdiction du journal en 1944, des faits divers et des comptes rendus artistiques et sportifs, sans aucun caractère politique. Ce qui lui valut de ne pas être inquiété à la Libération. Titulaire de la carte de journaliste n° 2 496, il est devenu après la guerre le correspondant de *Nord Éclair,* le quotidien MRP publié à Roubaix. Il est décédé le 6 août 1984 à Calais
Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1222 ; F 41 1733 ; *Annuaire des journalistes professionnels de France et d'Outre-Mer,* Paris, 1954.

Deguines Louis

Fabricant de dentelles à Calais, Henri Théodore Louis Jean Julien Raphaël Deguines a été administrateur de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.
Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 15.

Duquenne

Selon la direction régionale de l'Information, il était membre de l'Association typographique de Calais dont l'imprimerie avait été détruite par les bombardements. À la Libération, il aurait souhaité faire paraître un quotidien qu'il aurait imprimé chez un confrère. Comme toutes les autres demandes, mise à part celle de *Nord Littoral,* la direction de l'Information n'y a donné aucune suite.
Source : AN, F 41 1222.

François Henri

Fils naturel de Laure François, tullière, Henri Charles Clovis François est né à Calais le 25 avril 1891. Il s'y est marié le 2 août 1915 avec Léa Reisenthel et il y est décédé le 10 novembre 1969. Il fut chroniqueur sportif au quotidien *Le Petit Calaisien.* Au lendemain de la guerre, il occupa la même fonction au quotidien *Nord Littoral.*
Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1222 ; F 41 1733.

Goddyn Désiré

Fils d'Aimé Goddyn, chevillard, et de Céline Catoire, Désiré Goddyn est né à Roubaix le 26 août 1908. À sa sortie du collège industriel et commercial de Tourcoing, il fut d'abord employé d'assurances, puis fondé de pouvoir à la compagnie d'assurances l'Abeille de 1930 à 1944. Militant à la Jeunesse ouvrière chrétienne (JOC), membre du Parti démocrate populaire, il est nommé conseiller municipal de Roubaix, par décret, en 1942, comme délégué de la « Maison du prisonnier ». Durant la guerre, il a également fait partie du mouvement de Résistance « Voix du Nord ». À la Libération, le 31 août 1944, il fut recruté par la délégation régionale de l'Information où il seconda Jean Catrice, avant de le remplacer à la tête de la direction régionale à partir de janvier 1945. Il fut ensuite nommé directeur interrégional lorsque le ministère de l'Information, par souci d'économies, réduisit les directions régionales de vingt à treize (décret du 19 novembre 1945) et rattacha à Lille trois des quatre départements, l'Aisne, les Ardennes et la Somme, que la direction de Saint-Quentin avait en charge, le quatrième, l'Oise, étant rattaché à Paris. En juillet 1946, il fut appelé au ministère de l'Information, comme directeur adjoint des services de la presse. À la suite de la suppression de ce poste (décret du 18 décembre 1948 et arrêté du 13 février 1949), il rejoignit le groupe *France-Soir* où il fut successivement attaché de direction, secrétaire général administratif, administrateur et administrateur général de la société « France Éditions et Publications », jusqu'en 1972.
Il a occupé beaucoup d'autres fonctions dans les organisations professionnelles de presse. D'abord président de la commission technique du Syndicat de la presse parisienne en 1962, il est devenu président de ce syndicat en 1975 et, à ce titre, vice-président de la Fédération nationale de la presse française (FNPF). Il fut également membre du Conseil supérieur des entreprises de presse en remplacement de M. Bénédicte, démissionnaire (cf. arrêté du 16 mars 1956, *JO,* 22 mars 1956, p. 2734) et président de la Société coopérative papetière des quotidiens de Paris, administrateur de l'Office de justification de la diffusion des supports de publicité (OJD) et du Groupement pour l'équipement et la modernisation des entreprises de presse. Après son départ à la retraite, il fut encore membre du conseil supérieur de l'Agence France Presse et gérant de la Coopérative des quotidiens de Paris. Retiré dans une résidence des Hespérides à Fontainebleau, il est décédé le 26 décembre 1979 à Paris. Il était commandeur de la Légion d'honneur, de l'ordre national du Mérite, médaillé de la Résistance et chevalier du Mérite social.
Sources : AN, F 41 371 ; F 41 376 ; F 41 378 ; F 41 2727 ; F 41 2748 ; F 41 2886 ; F 41 2787 ; F 41 2793 ; Caudron André (Dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine. Tome 4,* Paris, Beauchesne, 1990, p. 261 ; *Nord Éclair,* 22-23 octobre 1978, 27 décembre 1979, 4 janvier 1980 ; *Revue du Nord,* juillet-septembre 1978 ; Sauvageot Jacques, *Le Monde,* 28 décembre 1979.

Gossin Jean

Jean Gossin est né le 5 mars 1911 à Malo-les-Bains (Nord). Il commença sa carrière de journaliste en 1931 à *L'Indépendant du Pas-de-Calais* publié à Saint-Omer avant d'entrer pour deux ans, en 1932 et 1933, au *Phare de Calais* et d'être ensuite, de 1933 à 1939, le correspondant à Calais du quotidien conservateur *Le Télégramme du Pas-de-Calais.* Mobilisé en 1939, il fut blessé et fait prisonnier à Dunkerque et ne rentra de captivité qu'en 1945. En 1946, il fut embauché comme journaliste au *Journal du Pas-de-Calais et de la Somme* qui avait remplacé *Le Télégramme,* interdit, et qui a commencé de paraître le 1er mars 1946. Il participa au lancement de *L'Écho de Calais* le 6 juin 1950 comme rédacteur en chef, mais quitta le journal fin novembre

1950 en raison des dissensions internes qui affectaient la rédaction. Il était titulaire de la carte de journaliste n° 7044.

Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; Visse Jean-Paul, *La Presse du Nord et du Pas-de-Calais au temps de l'Écho du Nord. 1819-1944,* Villeneuve d'Ascq, Éd. du Septentrion, 2004, passim ; *Annuaire des journalistes professionnels de France et d'Outre-Mer,* Paris, 1954.

Leclercq Auguste

Fils d'Alexandre Célestin Leclercq, ingénieur civil né à Lille (Nord), et d'Augusta Sophie Labbé, née à Haubourdin (Nord), Auguste Constant Louis Joseph Leclercq est né à Lille le 26 août 1881 et s'est marié le 11 juin 1910 avec Élisa Hodel à Ixelles (Belgique). Lors de la Première Guerre mondiale, il participa aux attaques contre l'ennemi dans les marais de Saint-Gond, sur l'Yser, mais dut subir une amputation partielle de son pied droit gelé qui lui valut d'être réformé avec une pension d'invalidité de 65 % en 1915.

À son arrivée en France, en 1934, il fut embauché comme chef de section de vérification des comptes d'exploitation des transports maritimes à Calais. Après la liquidation de cet organisme, il devint rédacteur au Comité d'action antibolchevique, milita au PPF, fit partie du Cercle des amis du maréchal Pétain et fut imposé comme rédacteur en chef du *Phare* par les Allemands à partir du 23 mars 1942 sur la base de 800 francs par semaine, puis de 5000 francs par mois (Lettre du 5 mai 1943 de Jules Peumery). Il fit paraître dans le journal et, en 1944, dans *Le Réveil du Nord* et *Le Petit Calaisien,* une suite ininterrompue d'éditoriaux et d'articles proallemands, anglophobes et antigaullistes qu'il signait de son nom ou des pseudonymes Constant, Hodel (nom de sa femme) ou Clac.

Selon le dossier des poursuites engagées contre lui et contre *Le Phare* après la guerre, « la virulence de ses articles occasionnait de nombreuses controverses dans la population, surtout que Leclercq, très habile, savait jouer sur la fidélité au Maréchal. Et beaucoup de combattants se refusaient à croire en la trahison du Maréchal. D'où les nombreux dissentiments entre Français, savamment exploités par Leclercq. Il a été sans contredit le plus néfaste journaliste calaisien. Nombreux sont les jeunes gens qui, trompés par ses écrits, se sont engagés dans la Légion des volontaires français contre le bolchevisme (LVF) et sont tombés sur le front russe ». Lors du départ des Allemands, il les suivit dans leur retraite et publia encore quelques articles dans *Le Petit Parisien* édité à Sigmaringen.

Au lendemain de la guerre, son dossier, ainsi que celui du *Phare,* furent communiqués au commissaire du gouvernement près la Cour de Justice d'Arras le 7 janvier 1946. Pour ses articles dans *Le Réveil du Nord,* il comparut d'abord devant la Cour de Lille qui le condamna à 15 ans de réclusion, la dégradation nationale et la confiscation de tous ses biens. Lorsqu'il fut traduit devant la Cour de Justice de Douai le 10 décembre 1946 pour ses 277 articles dans *Le Phare de Calais* et *Le Petit Calaisien,* la défense aurait voulu faire valoir que son client avait été déjà jugé à Lille. Mais l'avocat général rejeta ses arguments et la Cour condamna Auguste Leclercq à vingt ans de prison, la peine se confondant avec celles de la Cour de Lille. Il est décédé à Saint-André (Nord) le 30 novembre 1957.

Sources : État civil de Lille ; AN, F 41 392 ; F 41 1509 ; F 41 1733 ; *La Voix du Nord,* 11 décembre 1946 ; *Nord Matin,* 11 décembre 1946 ; *Nord Littoral,* 11 décembre 1946.

Lelong Albert

Albert Lelong est né le 29 août 1913 à Calais. Son père, Achille Henri, était tulliste et sa mère, Catherine Mariette Meyns, ménagère. Il s'est marié le 28 juillet 1934 à Sangatte (Pas-de-Calais) avec Jeanne Joséphine Delville. En 1940, il a été mobilisé au 14e régiment des tirailleurs et, ensuite, il a appartenu à des groupes de FTP pendant toute la durée de la guerre. Brigadier à la SNCF et membre de la section calaisienne du Parti communiste, il sollicita, le 5 novembre 1944, auprès du sous-préfet de Boulogne-sur-Mer, l'autorisation de faire paraître, à Calais, le quotidien *La Vérité,* qui se réclamait de l'organe clandestin de même nom publié par le Parti communiste dans le département du Pas-de-Calais sous l'Occupation. Le gouvernement préféra accorder la priorité à Jean Baratte pour lancer *Nord Littoral.* Albert Lelong protesta énergiquement auprès du Conseil national de la Résistance et de la direction régionale de l'Information à Lille, en faisant valoir qu'en raison de sa parution dans la clandestinité, c'est *La Vérité* qui aurait dû bénéficier la première de l'autorisation préalable. Celle-ci ne fut accordée au Parti communiste qu'à partir du 10 février 1946 et *La Vérité* parut au verso de l'hebdomadaire départemental *Clarté* dont il constitua l'édition locale pour Calais. À cette date, Albert Lelong ne figurait plus dans l'équipe du journal. Il est décédé à Calais le 28 août 1982.

Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1672.

Naudin Arthur Jean

Père de Georges Naudin, il est le fondateur du *Petit Calaisien* qui a commencé de paraître le 11 janvier 1887. À la naissance de son fils, il déclara à l'état civil de Charleville qu'il était rédacteur en chef du quotidien local, *Le Petit Ardennais.* En 1912, il a été remplacé par son fils à la tête de son journal.

Sources : État civil de Charleville ; Bellart Ghislaine, Bougard Pierre, Watelet Jean, *Bibliographie de la presse française politique et d'information générale 1865-1944. 62 : Pas-de-Calais,* Paris, Bibliothèque nationale, 1968, p. 65.

Naudin Georges

« Je suis un journaliste d'avant-guerre et de carrière, l'ami et le condisciple de cette brillante lignée d'écrivains et de pamphlétaires dont s'honore, à bon droit, la IIIe République, et qui ont conquis, à la pointe de leur plume et au prix parfois de leur liberté individuelle et de leur vie même, les libertés publiques dont abusent impudemment ceux qui les insultent aujourd'hui. » Ainsi se présentait Georges Naudin dans une lettre (14 septembre 1948) au président Queuille.

Fils d'Arthur Jean Naudin, fondateur du *Petit Calaisien,* auquel il succéda à la tête du journal en 1912, et de Berthe Louise Duteil, sans profession, Georges Émile Louis Naudin est né à Charleville (Ardennes) le 29 novembre 1880. Le 18 mai 1902, il a épousé Émilia Marie Louise Moreau à Yvoy-le-Marron (Loir-et-Cher). Le 21 mars 1932, il constitua avec ses deux enfants une SARL au capital de 90000 francs dans laquelle il possédait 88 parts de 1000 francs : ce qui faisait de lui le propriétaire du journal et de l'imprimerie et le gérant de la société. Socialiste, il combattit la montée du nazisme dans les colonnes de son journal et, pour ne pas être arrêté par les Allemands au moment où ils envahissaient Calais, il dut fuir précipitamment

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais

pour se réfugier d'abord dans le Loiret, puis à Bergerac, en Dordogne. Il y resta durant toute la durée de la guerre et ne revint dans le Pas-de-Calais, à Zouafques, qu'en février 1945. Il essaya vainement de donner un successeur à son ancien journal, sous le titre du *Calaisien libéré,* mais les embûches semées sur sa route eurent raison de sa ténacité et il dut se contenter de donner l'hospitalité dans son imprimerie à deux journaux, l'hebdomadaire socialiste *Le Réveil de Calais*, et le quotidien de droite, *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais,* avant de céder son affaire en février 1953 à *Nord Littoral.* Il est décédé à Tournehem-sur-la-Hem (Pas-de-Calais) le 8 décembre 1958.

Sources : État civil de Charleville ; AN, F 41 1222 ; F 41 1733.

Naudin Henri

Fils de Georges Naudin, Henri Émile Aristide Naudin est né à Calais le 8 juin 1904. Le 24 octobre 1928, il a épousé Germaine Léontine Aniéré dans sa ville natale. En 1932, à la création de la SARL éditrice du *Petit Calaisien,* il reçut une part de 1 000 francs. Il assura la direction technique du journal jusqu'à la guerre et exerça ensuite la profession de voyageur de commerce. Durant la guerre, il continua chaque année de participer au conseil d'administration à Bergerac. Il est décédé le 17 décembre 1961 à Ligny-le-Ribault (Loiret).

Sources : État civil de Calais ; AN : F 41 1733.

Naudin Jeanne

Fille de Georges Naudin, Jeanne Georges Andrée Naudin est née le 21 avril 1911 à Calais et reçut, comme son frère, une part de 1 000 francs dans la SARL du *Petit Calaisien* créée par son père en 1932. Le 8 avril 1931, à Ligny-le-Ribault (Loiret), elle a épousé en premières noces Jean Roger Maurice Laval dont elle devait divorcer avant de se remarier le 1er mars 1940 à Angers (Maine-et-Loire) avec Louis Pierre Le Strat, officier ministériel. Contrairement à son frère, elle n'a participé à aucun conseil d'administration durant la guerre en prétextant son éloignement de Bergerac.

Sources : État civil de Calais ; AN : F 41 1733.

Peumery Jules

Fils de Jacques Peumery, boulanger, et de Marie Piaux, Jules Peumery est né à Montmorillon (Vienne) le 13 février 1858 et, le 5 mars 1902, il a épousé, à Bruxelles, une hollandaise d'origine juive, Jeanne Frank. Installé à Calais, il y fonda un journal, *Le Phare de Calais,* qui connut une périodicité variable avant de devenir quotidien à partir du 1er octobre 1907. Le 1er janvier 1933, il constitua avec ses six enfants, sous seings privés, une société à responsabilité limitée inscrite au registre du commerce à Calais sous le numéro 7 226. Elle était dotée d'un capital social de 500 000 francs divisé en 500 parts de 1 000 francs. Il s'était réservé 440 parts et le reste était réparti entre ses six enfants à raison de 10 parts chacun. La collaboration régulière jusqu'à la guerre de Paul Pilant, spécialiste de l'Allemagne, qui s'était fait connaître par quelques ouvrages comme *La Haine de l'Allemagne n'a jamais désarmé* (1915), *Le Journal, arme de guerre de l'Allemagne : La Gazette des Ardennes* (1922) ou *L'État actuel des armements allemands* (1932), aurait pu laisser croire que la direction du journal saurait se prémunir contre le nazisme et ses idées. Mais, dès le début de la guerre, sa rédaction fut profondément bouleversée et Jules Peumery dut porter seul, à un âge avancé, le poids de la direction de l'entreprise. Fortuné Trassy, son rédacteur en chef, avait été mobilisé, de même que ses deux fils, René, directeur technique, et Jean-Jacques. Faits prisonniers, ces deux derniers furent ensuite déportés en Allemagne. Lorsque les Allemands occupèrent Calais, le journal glissa progressivement sur les pentes de la collaboration qui devint totale à partir de mars 1942 lorsque la Kommandantur imposa Auguste Leclercq comme rédacteur en chef.

Le 30 octobre 1945, le ministre de l'Information signa un avis selon lequel, « après avoir pris connaissance des documents qui lui avaient été communiqués, il estimait qu'il n'y avait pas lieu de s'opposer à ce que des poursuites soient engagées contre la SARL du *Phare du Calais*-Jules Peumery fondateur ». Le 3 novembre suivant, le directeur de l'Information à Lille demandait au commissaire du gouvernement près la Cour de Justice de Béthune de bien vouloir engager des poursuites contre la société éditrice du journal.

Au cours du procès qui s'est déroulé le 21 décembre 1946 devant la Cour de Justice de Douai, la défense de la société du journal aurait voulu rejeter sur Auguste Leclercq la responsabilité de la collaboration du journal avec l'Alle-magne. Tout en ne niant pas ce point de vue, le commissaire du gouvernement souligna aussi la responsabilité de Jules Peumery qui avait souscrit une part de 25 000 francs pour la constitution de l'agence Inter-France. D'autre part, l'analyse de son courrier montrait encore qu'il avait accepté de voir son journal s'engager sur la voie de la collaboration afin d'en tirer des avantages pour lui-même (récupération de sa maison, route de Guînes à Hames-Boucres, réquisitionnée par les Allemands), pour sa famille (libération de ses deux fils, prisonniers en Allemagne) ou pour son journal (livraisons de quantités supplémentaires de charbon, service de la Feldpost…). Le portrait dressé de lui dans le dossier d'accusation est sans complaisance : « En temps normal, il se contentait de rédiger quelques articles anodins, remplis de lieux communs, ou de projets d'urbanisme issus d'une grande imagination. Ses quelques articles étaient à la louange de Pétain. Son grand âge peut être une excuse. Le plaisir d'écrire et de se lire dans son journal, joint à ses sentiments pétainistes, lui ont fait faire toutes les maladresses, qu'il doit regretter maintenant. » Il est l'auteur de récits de voyage comme *Un voyage au Maroc : de Calais vers le soleil* (1930), *Croisière aux capitales du Nord. De Calais à Oslo, Copenhague, Stockholm, Helsingfors, Leningrad, Tallinn, Riga, Dantzig, Hambourg (*1935). *Croisière en Corse : de Nice à l'Île de Beauté* (1932) est préfacé par Pierre Bonardi, journaliste, dont l'an-

Photo : Amis du Vieux Calais.

ticommunisme le poussa vers le nationalisme. En 1939, il était membre du PPF et, durant la guerre, il voulut implanter le Mouvement du rassemblement national populaire à La Rochelle où il publia un hebdomadaire, *L'Atlantique,* du 16 février 1941 au 30 juillet 1944.
Au terme du procès contre la SARL du *Phare de Calais,* celle-ci fut condamnée à la dissolution, à la confisation totale de ses biens et à l'interdiction pour le titre de reparaître. Jules Peumery n'eut pas à connaître les conclusions de ce procès. Depuis février 1944, avec une partie de sa famille, il s'était réfugié à Versailles où il est décédé le 21 janvier 1946. Il avait bénéficié, par décision du 3 novembre 1945, d'une pension alimentaire de 10 000 francs par mois servie par le séquestre du journal.
Sources : État civil de Montmorillon ; AN, F 41 1509 ; F 41 1733 ; *Nord Littoral,* 23 décembre 1946.

Peumery René

Fils aîné de Jules Peumery et de Jeanne Frank, René Peumery est né à Calais le 15 décembre 1902. Il seconda son père à la direction du journal comme directeur technique et, de tous les enfants du couple Peumery, il fut le seul à recevoir un salaire, tous les autres enfants, bien qu'ils aient été portés régulièrement sur les livres comptables comme touchant un salaire, étant seulement entretenus et nourris par leur père. Le 2 septembre 1939, il fut mobilisé au 225e R.I. et participa aux campagnes de Hollande, de Belgique et de France. Fait prisonnier par les Allemands, il fut d'abord dirigé sur le camp de concentration de Dorsten en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, puis déplacé au stalag de Krefeld, dans le même Land, avant d'être intégré dans une imprimerie. À la suite des démarches de son père, il refusa sa libération contre la promesse de servir les intérêts allemands à travers *Le Phare de Calais.* Il fut alors envoyé dans une usine chimique où il tomba malade et il put rentrer en France par un train sanitaire en janvier 1943.
Après un passage à l'hôpital du Val-de-Grâce, il reprit la même fonction que celle qu'il avait quittée quatre ans plus tôt et fit valoir, à la Libération, que s'il n'avait pu empêcher Auguste Leclercq de transformer *Le Phare* en un journal collaborationniste, il s'attacha néanmoins, au moment de la mise en page du journal, à réduire la surface réservée à la propagande au profit de l'information locale. Il permit aussi à des jeunes gens d'échapper au STO et récupéra, pour les cacher, des stocks de plomb et de papier, utilisés plus tard par la presse de la Libération.
Dès la fin des hostilités, il crut pouvoir lancer un nouveau journal pour lequel il choisit le titre *Le Pilote de Calais et du Pas-de-Calais,* mais il ne reçut jamais l'autorisation nécessaire. Il fut embauché pour ses connaissances techniques au nouveau quotidien calaisien, *Nord Littoral,* à qui le séquestre avait loué l'ancienne imprimerie du *Phare,* mais il fut licencié au bout d'un mois, après le retour de l'ancien contremaître de l'imprimerie. Pour essayer de retrouver une place dans la presse, il fit jouer ses relations à la Fédération nationale des prisonniers de guerre et auprès du ministère des Anciens Combattants. Ce fut en vain à cause du transfert des biens de son ancien journal à la Société nationale des entreprises de presse (arrêté du 20 mai 1947). Au début de cette même année, au nom de la Société de défense des intérêts de l'agriculture, du commerce et de l'industrie du Nord (DIACIN), dont il se disait l'administrateur général, il demanda à louer le matériel de l'une des deux imprimeries de Calais en vue de publier un nouveau quotidien destiné aux milieux agricoles, commerciaux et industriels du Nord et du Pas-de-Calais et proche de Paul Reynaud, membre de l'Assemblée constituante en 1946, puis député de la première circonscription du Nord. Le projet ne vit jamais le jour, contrairement à celui de Marcel Julien Vermeulen qui a fait paraître à Calais un quotidien de droite à partir du 6 juillet 1950 sous le titre *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* et dont il fut le directeur jusqu'à fin novembre 1950. Il était titulaire de la carte de journaliste n° 10 022. Dans une lettre au président de la République datée du 15 mars 1947 et consignée par tous les membres de la famille, René Peumery indiquait qu'il était marié à une anglaise. Il est décédé le 18 avril 1981 à Calais.
Sources : Archives municipales et État civil de Calais, AN, F 41 1222 ; F 41 1509 ; F 41 1733 ; CAC 1986 0510/64.

Rivenet Gustave

Cultivateur demeurant à Les Attaques, Gustave Rivenet a été administrateur de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.
Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 16.

Rouillard Marcel

Marcel Auguste Louis Ismaël Rouillard est né le 10 juin 1908 à Calais et était le fils d'Auguste Edmond Rouillard, rentier, et d'Ismérie Adéline Wyllynck, sans profession. Journaliste localier au *Petit Calaisien* avant la guerre, il fut déporté en Allemagne. À son retour, il devint le correspondant de *La Voix du Nord* à Calais. Il était titulaire de la carte de journaliste n° 7 047. Il s'était marié en premières noces à Calais le 18 octobre 1955 avec Agnès Césarine Deken et, en secondes noces, également à Calais, avec Claire Journée le 26 septembre 1969. Il est décédé à Calais le 30 janvier 1973.
Sources : Archives municipales et État civil de Calais ; AN, F 41 1222 ; *Annuaire des journalistes professionnels de France et d'Outre-Mer,* Paris, 1954.

Testelin Henri

Négociant commissionnaire et exportateur demeurant à Calais, Henri Théodore Élie Testelin a été administrateur de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.
Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 16.

Touret Émile

Commerçant demeurant à Calais, Émile Gaston Touret a été administrateur de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.
Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 15.

Trassy Fortuné

Fortuné Paul Eugène Trassy est né le 22 juin 1888 à Malaucène (Vaucluse). Il était le fils d'Urbain Trassy, gendarme à cheval, et de Thérésine Jourdan, sans profession. Il s'est marié à Nîmes le 4 juin

Figures de la presse dans le Pas-de-Calais

1910 avec Élise Gardied. De 1910 à 1914, il a été rédacteur détaché dans le chef-lieu du Gard du quotidien *Le Soleil du Midi* qui a paru à Marseille du 4 mars 1885 au 18 août 1944. Après sa démobilisation, en 1919, il reprit son activité dans le même journal, mais il devint en même temps rédacteur en chef du journal *Nîmes-Soir* qui a paru du 1er octobre 1919 au 15 avril 1921 avant de laisser la place au *Gard,* 16 avril 1921-29 avril 1922. À sa disparition, Fortuné Trassy monta dans le Pas-de-Calais et fut rédacteur en chef du *Phare de Calais* de 1923 à 1939. Mobilisé en 1939, il ne retrouva pas son poste au journal après l'Armistice et il revint dans le sud où il fut nommé, en 1942, chef de la censure à Montpellier. Invité à reprendre son poste en 1943 au *Phare,* il aurait décliné la proposition en raison des conditions imposées par la Propaganda Staffel. Ce qui permit à Jules Peumery de lui refuser une indemnité de licenciement évaluée à 500 000 francs, à la suite d'une longue procédure judiciaire terminée en 1948. Cependant, après le transfert des biens du *Phare* à la SNEP, celle-ci fit la sourde oreille pour régler cette indemnité et Fortuné Trassy essaya de la récupérer en tentant une saisie sur une partie des biens transférés.

Lors de la création du quotidien *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* en juillet 1950, il fut choisi comme directeur politique. Il ne jouissait pas d'une bonne réputation auprès de ses collègues journalistes, en raison des critiques virulentes contre certains membres de *Nord Littoral.* Elles avaient pour but de susciter des réponses de ce dernier et la direction de *L'Écho* pensait ainsi passionner les Calaisiens. Ce qui aurait permis d'augmenter le tirage du journal. Mais les dirigeants de *Nord Littoral* ne réagirent pas, sinon en décidant de poursuivre leur adversaire en diffamation en novembre 1950 et de demander des renseignements à son sujet à la Commission de la carte des journalistes professionnels. On s'aperçut alors qu'il n'avait pas déposé de dossier pour obtenir cette carte. Le 27 janvier 1952, il provoqua un nouvel incident en giflant publiquement Jean Baratte, directeur de *Nord Littoral,* et en portant, le lendemain, le geste à la connaissance de ses lecteurs dans *L'Écho de Calais.* En raison de ses difficultés financières, *L'Écho* disparut bientôt du paysage calaisien et, avec lui, son directeur. Son acte de naissance ne mentionne pas dans les notes marginales la date et le lieu de son décès.

Sources : État civil de Malaucène ; AN, F 41 1222 ; F 41 1509 ; F 41 1733 ; CAC 1586 0510/64.

Vermeulen Marcel Julien

Fabricant de tulles, époux de Lucienne Sénicourt, par ailleurs, conseiller municipal de Calais et vice-président de la Chambre de commerce, Marcel Julien Vermeulen a déposé le 30 décembre 1949 entre les mains de Me Robert Huc, notaire à Calais, les statuts d'une société anonyme dénommée Imprimerie du Calaisis. Dotée d'un capital social de 6 millions de francs divisé en 600 actions de 10 000 francs chacune, elle avait pour but de créer un journal quotidien, *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais.* Quotidien du soir, celui-ci a commencé de paraître à Calais à partir du 6 juillet 1950, mais a dû cesser sa parution le 10 mars 1952 en raison de ses difficultés financières.

Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 13-16.

Vincent Léon

Lorsque, le 20 décembre 1944, Léon Vincent sollicita le ministre de l'Information pour lui demander de faire reparaître *La Vigie* à Calais, sa longue lettre fut une longue énumération de ses engagements professionnels et de ses différents mandats politiques.

Né le 20 juillet 1874 et fils d'un entrepreneur de manutention, Léon Vincent a fait ses études au collège de sa ville natale avant d'intégrer l'entreprise paternelle qu'il contribua à développer en fondant, en 1919, l'Agence générale des ports du Nord (Calais, Boulogne-sur-Mer, Le Tréport, Dieppe et Fécamp). Quelques années plus tard, en 1931, il créa avec ses anciens collaborateurs une société à responsabilité limitée, « Entreprises maritimes Léon Vincent » qui a interrompu ses activités en mai 1940.

En plus de ses engagements professionnels, il se laissa également attirer par les mandats électifs. Conseiller municipal de 1900 à 1936, il fut le premier adjoint au maire de 1919 à 1921, puis le maire de Calais de 1925 à 1936, avec le soutien du *Petit Calaisien.* En avril 1925, il abandonna la Ligue républicaine démocratique pour adhérer au Parti républicain socialiste puis, en 1935, à l'Union socialiste républicaine.

À la veille des élections municipales de 1925, le quotidien *L'Avenir de Calais et du Pas-de-Calais* dressait ainsi son portrait : « Léon Vincent est un homme né coiffé, jeune d'une éternelle jeunesse, à qui tout sourit. Bon garçon, il cultive avec succès sa popularité. Organiser et présider des fêtes, faire preuve de libéralité et de générosité, se confiner dans les fonctions de pompe et de magnificence, passer délicatement la main sur la crinière du lion populaire et, en échange, recevoir des acclamations et des ovations, marcher dans une ambiance d'affectueuse sympathie, voilà ce qui lui plaît. »

En 1910, il se laissa également tenter par une carrière politique sur le plan national, mais dut néanmoins s'y prendre à plusieurs reprises. Il se présenta la première fois à la députation, sans succès, dans la deuxième circonscription de Boulogne, puis, de nouveau, en 1924 où il fut encore battu. En 1928, la multiplicité des candidatures le favorisa et il arriva en tête au premier tour, avant d'être élu au second tour. Il fut de nouveau réélu en 1932. De 1928 à 1932, il fut également secrétaire de la Chambre des députés. En 1936, il se présenta une nouvelle fois, mais sans succès, battu de seulement 90 voix par le candidat socialiste, Roger Vantielke. Pour soutenir sa candidature à cette consultation électorale, il avait lancé un hebdomadaire, *La Vigie,* qui a paru du 7 janvier au 15 mai 1936. C'est ce titre qu'il aurait voulu relancer à la Libération comme quotidien en reprenant les installations de

l'ancien *Phare de Calais* et en s'attachant les services de son ancien directeur technique, René Peumery. Mais les services de l'Information préférèrent accorder l'autorisation de paraître à *Nord Littoral*. Léon Vincent est décédé le 4 août 1955 à Calais.

Sources : Jolly Jean, *Dictionnaire des parlementaires français. Notices biographiques sur les ministres, députés et sénateurs français de 1889 à 1940* (notice internet) ; AN, F 41 1222 ; F 41 1680 ; *Nord Littoral,* 17 mars 2014.

Wissocq Edmond

Fabricant de dentelles demeurant à Calais, Edmond Charles Wissocq a été administrateur délégué de la société anonyme l'Imprimerie du Calaisis, éditrice du quotidien du soir *L'Écho de Calais et du Pas-de-Calais* qui a paru du 6 juillet 1950 au 10 mars 1952.

Sources : AN, F 41 1222 ; CAC 1986 0510/64 ; *Les Affiches, Petites Affiches et Affiches-Annonces réunies,* 59e année, n° 29, 12 avril 1950, p. 15.

1. C'est à dessein que nous que nous préférons l'expression « Figures de la presse » à « Figures de journalistes » car la profession de journaliste est définie par la loi du 29 mars 1935. « Figures de la presse » nous permet d'élargir l'inventaire aux directeurs de journaux et aux membres d'un conseil d'administration. Il serait évidemment souhaitable que ces ébauches biographiques soient enrichies par d'autres chercheurs qui ont accès à d'autres sources. On arriverait ainsi à un panorama aussi complet que possible de ceux qui ont contribué, par le passé, à faire exister les journaux non seulement par les articles qu'ils écrivaient, mais aussi par les décisions qu'ils prenaient. Pour cette première « mouture », toute notre gratitude et notre reconnaissance vont à Christelle Delvarre, responsable du service de l'état civil à la municipalité de Calais, et à Amandine Delacourt, agent administratif aux Archives municipales, qui nous ont permis de vérifier ou de corriger certaines dates (naissance, éventuellement mariage, et décès) pour lesquelles chacun à le droit d'exiger la plus grande rigueur de la part de l'historien.

« De toute façon, c'est pas important ce qui se passe dans le monde : ils en font des journaux gratuits. »

Brève de comptoir, *Jean-Marie Gourio.*

Le Journal de Rik & Rok

par Bernard Grelle

Samedi 6 septembre, braderie de Hem. Le ciel est gris, mais d'heureuses surprises peuvent toujours arriver à un « historien de la presse régionale ». J'ai soudain l'œil attiré par une pile de revues. Le titre, *Le Journal de Rik & Rok,* ne me dit rien, mais au bas de la couverture la mention « Auchan. La vie, la vraie » éveille mon intérêt. Une négociation rapide, et me voilà propriétaire de quarante et une livraisons de cette revue pour enfants, du n° 17 (juin 2002) au n° 57 (mai-juin 2007) avec en prime un numéro « Spécial jeux » daté de l'été 2008. De retour à la maison, internet m'apprend que ce titre, présent dans les collections de la BnF, est absent des catalogues des bibliothèques de la métropole.

Du Journal de Rik & Rok *à* Rik & Rok : le club mag

Le Journal de Rik & Rok, un bimestriel créé par la société Auchan[1], parut pour la première fois en octobre 1999. Avant d'être un magazine, *Rik & Rok* fut en premier lieu une marque pour enfants des magasins Auchan, créée d'abord au Portugal. Ladite marque, avec ses deux mascottes Rik, un hibou, et Rok, un lion, fut ensuite distribuée dans les magasins Auchan d'autres pays. Elle s'est diversifiée au fil du temps et est apposée sur toutes sortes de produits.

Puis Rik & Rok est devenu un club, « le club super sympa pour les enfants de 6 à 10 ans ». Tous les enfants peuvent y adhérer gratuitement. Mais la carte de fidélité Waaoh est indispensable pour les parents qui veulent inscrire leurs enfants. Elle est, elle aussi, gratuite, mais le client doit effectuer au moins un achat pour l'activer. Chaque enfant se voit attribuer une carte de membre qui lui permet de recevoir un cadeau le jour de son anniversaire, de participer à des activités organisées tous les deux mois dans les magasins de la marque, et de recevoir au même rythme et sans débours le magazine *Rik & Rok.*

En 2013, le club était présent au Portugal, en Espagne et en Argentine ; il était prévu de l'installer en Italie et en Pologne. En 2014, selon l'enseigne, le club comptait 100 000 adhérents en France, et c'était donc le chiffre de tirage de son magazine.

Le Journal de Rik et Rik, **trente-deux pages en couleurs bâties autour d'une même thématique.**

En juin 2002 (n° 17), *Le Journal de Rik & Rok* comptait trente-deux pages en couleurs, format A5. La couverture portait un dessin des deux personnages emblématiques, Rok et Rik – devenue une chouette, féminisme oblige –, deux créations de Rémy Constantin[2], un ancien élève de l'École nationale des arts appliqués. Rik et Rok sont noyés dans les fruits et légumes, et une banderole annonce : « Voici un été vitaminé ! » À l'intérieur, deux pages d'histoires drôles envoyées par des lecteurs nommément cités, six pages de bandes dessinées, dont quatre mettant en scène Rik, Rok et leurs amis dans une histoire de légumes et de fruits[3], toutes dues à Curt Ridel, sept pages de jeux, deux pages d'activités manuelles ayant également les légumes pour sujet, un conte de quatre pages, illustré et non signé, trois pages nature (« Non à un été pollué ! »), une double page sur deux « Copains marins » à poils et à plumes, et deux pages de publicité pour Harry Potter. L'avant-dernière page est consacrée au club : on invite les adhérents à venir dans « leur » magasin Auchan : Rik et Rok distribueront « leur » catalogue (des produits Rik & Rok bien

Le Journal de Rik & Rok

sûr, alimentaires ou non) le 29 mai. Si ces adhérents veulent des renseignements sur le club, ils peuvent appeler un «numéro Azur», – numéro non surtaxé. Enfin ils sont invités, en quatrième de couverture, à découvrir «les secrets et saveurs des fruits et légumes» le 26 juin dans tous les magasins Auchan.

Les numéros suivants, jusqu'au 40 (avril 2006), sont bâtis sur le même modèle, autour de thématiques précises, en adéquation avec la saison en cours ou l'actualité française: les pommes, la pêche, le poisson, Noël, l'eau, le carnaval, etc., les animations en magasins s'articulant autour des mêmes thèmes. Notons que l'écologie est l'une des préoccupations constantes de la revue (il faut économiser l'eau, recycler les piles, ne pas rejeter de déchets à la mer…). On trouve dans le n° 18 (août 2002) une présentation du site informatique Rik & Rok pour les enfants, d'où ils peuvent télécharger des images à mettre en fond d'écran, des «e-cards», trouver des jeux et des histoires drôles.

Toutes les couvertures sont dessinées par Curt Ridel, qui dessine aussi les planches mettant en scène Rik et Rok. Leurs aventures sont autant d'occasions pour faire découvrir aux enfants, de façon ludique et pédagogique, les valeurs de l'enseigne Auchan: respect des autres, bonne alimentation, écologie et développement durable. Curt Ridel inclut aussi dans le magazine des planches extraites de ses albums. Il est né en 1963 au Congo, s'installe à Paris en 1979, et se lance dans la bande dessinée. En 1980, il publie dans *Fripounet* (Fleurus). En 1985, il reprend la série *Pif le chien* dans *Vaillant*, et crée une autre série, *Radio kids* pour le même magazine. Il a publié plus de 80 albums chez différents éditeurs, (Casterman, Le Lombard, Bamboo, Soleil ou Jungle). Il a également illustré des livres pour enfants.

Si pour ces vingt-trois numéros, la rédaction en chef est toujours confiée à un cadre du groupe communication d'Auchan (Françoise Dalle, puis Rachel Jacquart), la création et la réalisation sont confiées à une entreprise versaillaise, l'agence de communication enfantine Papoose. Le tout est chapeauté par un comité de direction du journal composé de Christophe Dubrulle, Arnaud Mulliez et Vianney Mulliez.

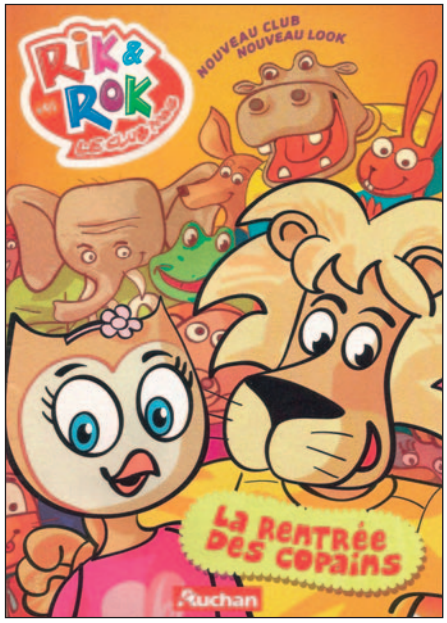

Nouveau look pour *Le Journal de Rik & Rok* qui devient *Rik & Rok, le club mag.*

Au n° 41, *Le Journal de Rik & Rok* devient *Rik & Rok, le club mag.* La chouette et le lion Auchan ont subi un lifting. «Nouveau club, nouveau look»: c'est inscrit sur la couverture de ce numéro. C'est là la seule explication qui sera donnée aux lecteurs. Il faut aller à l'ours, imprimé en caractères minuscules, pour savoir que la rédactrice en chef se nomme maintenant Christina Llorens, par ailleurs «chef de groupe communication» chez Auchan, après avoir occupé le poste de chef de groupe textile dans la même maison. Comme quoi une formation de marketing-achat peut conduire à tout. La conception et la création du magazine sont maintenant confiées à Junior City, une entreprise de communication située à Écully. Laissons-la se décrire elle-même: «Junior City? Ce sont des professionnels passionnés de la jeunesse et de la famille, qui après avoir quotidiennement pratiqué cette cible chez l'annonceur ou en agence, ont souhaité se regrouper au sein d'une entité agile, au service des marques et enseignes dédiées aux 0-25 ans; une structure qui a la culture du résultat dans une approche résolument humaine, privilégiant les relations pérennes et le plaisir de travailler ensemble[4].» *Rik & Rok* prend avec eux un coup de jeune, sous le crayon d'Éric Laurin[5] qui se charge des illustrations et des bandes dessinées mettant en scène les deux mascottes. La maquette est confiée à Nadine Abdallah du Studio Virgule. Le comité de direction du journal n'a pas changé.

Rik & Rok *aujourd'hui*

Ma collection s'interrompant au numéro 57, faute d'avoir pu consulter celle de la BnF et ma demande auprès d'Auchan étant restée sans réponse, je ne sais quelle fut la vie de *Rik & Rok* après le mois de juin 2009. Mais on peut avoir un aperçu de ce qu'il est actuellement grâce au site du club où sont présentées tous les deux mois quelques pages du magazine. En mai 2014, celui-ci a été profondément remanié. Tout d'abord, il a été scindé en deux, donnant naissance à *Rik & Rok, mon mag* pour les 8-10 ans et *Rik & Rok, mon 1er mag* pour les 4-6 ans. Les mises en page sont beaucoup plus aérées, la photo remplace souvent le dessin. La structure du magazine ne semble pas avoir changé. Les jeux et les bandes dessinées sont toujours présents. Par contre les amis des deux comparses, qui étaient des animaux humanisés comme Rik et Rok, sont remplacés par

Depuis 2014, *Rik & Rok, mon mag* cible le 8-10 ans, tandis que *Rik et Rok, mon 1er mag* est destiné aux plus jeunes.

une joyeuse bande d'ami(e)s, deux filles (Lucie, une jolie blonde, «au top de la mode, elle est toujours au courant des dernières tendances», et Anna, africaine ou antillaise, «pleine d'énergie, elle aime faire parler sa créativité dans la cuisine ou les loisirs qu'elle pratique» – dans la gravure de présentation de

l'équipe elle porte un carton à dessin sous le bras – et trois garçons : Sofiane, « sympa et cool, il est imbattable en sport, un sujet qu'il connaît sur le bout des doigts », Siméon, « l'écolo de la bande, il est passionné par tout ce qui touche à l'environnement et notre planète », et enfin Arthur « le plus curieux de la bande, il adore les jeux vidéo et les sites internet », et il a naturellement un ordinateur portable sous le bras. Si on essaie par-là de couvrir l'éventail des genres, des couleurs et des intérêts de la clientèle enfantine, *Rik & Rok* ne remet pas en cause les stéréotypes : aux filles la mode, la cuisine et les arts, à « l'immigré » le sport, aux garçons « de chez nous » les choses sérieuses. Les pages consultées ne comportant pas d'ours, je ne sais pas à qui est confiée la confection du journal, ni si le comité de direction a changé.

La publicité, elle, est toujours là. Les vêtements y figurent en bonne place. Dans le numéro 6 de *Rik et Rok, mon mag*, on présente une tenue de jogging pour les garçons portée par Sofiane (et Lucie de s'écrier : « Waouh super look 1960's pour mon champion préféré »), et une tenue « genre deux en un » pour les filles, avec les détails qui tuent : « laisse passer les deux cordons de ton jogging, un petit détail qui fait la différence », ou « laisse les deux petits pans libres de la chemise afin de les nouer sur ton nombril ». Le tout avec des touches, légères, de sexualité et d'anglicisme. Rappelons que le magazine s'adresse aux 8-10 ans : *Elle*, *Grazia* ou *Biba* ne manqueront pas de lectrices, ni de lecteurs !

Rik & Rok *et le devéloppement durable*

Dans la bande se trouve un « écolo ». Auchan veut sensibiliser les enfants au développement durable à travers le club Rik & Rok. Comme l'explique un document[6] présenté au *World Forum Lille [for] responsible economy* en 2014, « les enfants, comme leurs ainés, sont très sensibles aux préoccupations liées à la protection de la planète. Auchan, au travers d'un club et d'une ligne de produits dédiée, participe à la sensibilisation et à l'éducation des jeunes générations au développement durable[7]. » Dans le magazine, les rubriques (B.D., jeux, forme, Planète écolo…) sont liées au développement durable, et les cadeaux offerts aux enfants sont en bois, papier recyclé, et autres matériaux biodégradables. Bien entendu, ces efforts ne sont pas gratuits. Auchan en attend une fidélisation des clients, une augmentation de la fréquentation des parents grâce aux animations organisées en magasin pour leurs enfants, un gain d'image pour l'enseigne, qui apparaît moderne et liée à l'écologie, le tout se traduisant par une augmentation du chiffre d'affaires.

À chaque grande enseigne, son magazine pour la jeunesse. Carrefour avait *Kid's Mag*, aujourd'hui disparu.

On aura remarqué que l'enseigne ne prend pas le magazine à la légère : c'est un cadre marketing qui assure la rédaction en chef, et le comité de direction est composé de hauts dirigeants du groupe : Christophe Dubrulle, remarqué par Gérard Mulliez alors qu'il était vendeur dans le premier magasin des Hauts Champs, devenu le bras droit du patron ; Arnaud Mulliez qui vient de démissionner de la présidence d'Auchan France ; Vianney Mulliez qui a pris récemment la tête de l'Association familiale Mulliez et celle du comité de surveillance du groupe Auchan.

Toutes les grandes enseignes ont créé des clubs gratuits pour enfants, qui offrent à peu près les mêmes avantages à leurs membres : cadeaux pour leurs anniversaires, animations le mercredi, sites informatiques et magazine, même s'ils ne sont pas tous imprimés. Cora a son club Kido ; on peut lire en ligne ou décharger en PDF *Repères junior*, offert par la marque Leclerc ; on peut aussi jouer sur le site du club Zigos d'Intermarché ; Carrefour a lancé le club Carrefourkids et son site internet où les enfants peuvent jouer ou regarder des films tournés pour eux, mais il a supprimé son magazine papier *Kid's Mag*. Enfants de clients deviendront un jour clients[8] ! Et il n'est jamais trop tôt pour créer des liens avec les futurs consommateurs !

B. G.

1. Auchan faisait en 2013 15 milliards de chiffre d'affaires et employait 60 500 salariés en France, 80 milliards de chiffre d'affaires avec 600 000 salariés dans le monde entier. On pourra lire *Le secret des Mulliez : révélations sur le premier empire familial français*, de Bertrand Gobin et Guillaume d'Herblin, Rennes, Éditions La Borne seize, 2006, 304 p. et consulter le blog http://www.leblogmulliez.com
2. Rémy Constantin était alors « *Product designer - graphic designer* » chez Lafuma, ou « *Interior designer* » chez Renault *Trucks* – LAFPROM. Il est actuellement, et depuis janvier 2013, « *Principal - Head of Studies* » de l'Institut supérieur de design de Valenciennes et de Pune (République de l'Inde). Les anglicismes sont du site *Linked in,* qui en est très friand.
3. Rik a invité ses amis à manger des fruits et légumes du jardin, mais les choses tournent mal, et il n'y a plus rien à se mettre sous la dent. Rok sauve la situation : il a fait les courses au supermarché !
4. http://www.juniorcity.fr. Notons que cette entreprise emploie en 2014 un *kidologue*.
5. Éric Laurin est actuellement directeur artistique des Éditions du Lombard.
6. http://www.bipiz.org/recherche-avancee/auchan-sensibilise-les-enfants-au-developpement-durable-via-le-club-rik-et-rok.html
7. « La prise de conscience environnementale et sa concrétisation dans l'acte d'achat se traduisent par la recherche de produits et de marques soucieux de l'éthique et du développement durable », in *Le discounter responsable, rapport d'activité et de développement responsable 2013,* http://www.groupe-auchan.com/
8. http://www.sites-a-voir.com/clubs-junior-.php

Nos sociétaires publient…

Jules Limbour, un Douaisien très occupé

Pendant l'occupation allemande, Jules Limbour, président du cercle démocratique, assure la gestion de l'Hôtel-Dieu de Douai où se côtoient médecins français et allemands. Professeur agrégé d'allemand à la retraite, il lit la presse allemande, et doit héberger chez lui des officiers allemands avec qui il discute parfois. Franc-maçon, il entretient même pendant quelques mois des relations privilégiées avec le premier commandant d'étape à Douai. Sa parfaite connaissance de l'allemand, sa position dans la cité, son action en faveur des plus démunis en font un observateur privilégié de ces années de plomb dans une ville située à quelques kilomètres du front. Et du 8 août 1914 jusqu'en janvier 1919, jour après jour, il tient un journal, des centaines de feuillets manuscrits qui dormaient dans les fonds de la bibliothèque municipale de Douai, que Roland Allender a retranscrit, mais aussi annoté et illustré de documents provenant des Archives communales, du Musée de la Chartreuse et de la Photothèque Boutique-Grard de Douai.

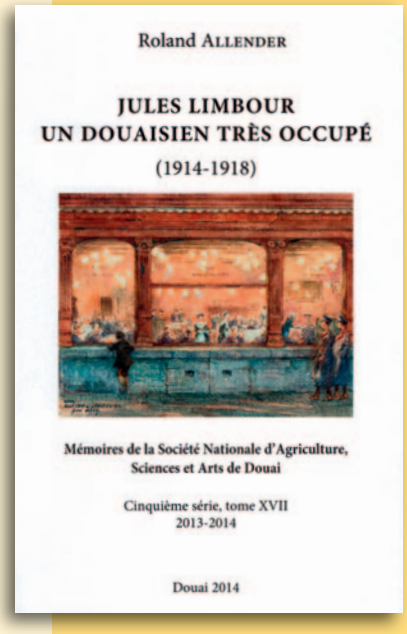

Jules Limbour parle bien sûr du quotidien de plus en plus difficile : les combats qu'on perçoit avec le bruit du canon, le passage des troupes, les raids de l'aviation alliée, les vexations, les réquisitions, l'enlèvement du matériel dans les usines, les périodes de pénurie alimentaire, le marché noir, l'arrivée des réfugiés, les départs suscités des femmes, des enfants vers la France non occupée, la brutalité de l'occupant, la rareté de nouvelles venues de l'extérieur,… « les périodes d'angoisse et de découragement [qui] succèdent à une période contraire ». Il se désole de l'attitude de ses contemporains. Les instincts les plus bas resurgissent : « On dénonce partout », note-t-il, « Tout le monde a une tendance à profiter de la situation pour gagner de l'argent et faire de bonnes affaires. Français et Allemands se valent de ce point de vue. » Adversaire politique du maire, Charles Bertin, il se montre notamment très sévère sur sa gestion de l'approvisionnement. Devant « l'anarchie administrative », l'« aboulie générale », il ne cache pas une certaine admiration pour les Allemands : « On peut être patriote dévoué, ou peut-être ennemi de l'Allemagne sans être pour autant aveugle sur nos défauts et reconnaître que l'ennemi a des qualités » se justifie-t-il. Après tout, celle-ci n'a-t-elle pas des règles, des comportements, ne serait-ce qu'en matière d'hygiène, que Limbour, politique, mais aussi président de la Société républicaine des conférences populaires, de la Société des bains douaisiens, préconisait depuis des années pour son pays. Jamais, cependant, il ne doute de la victoire de la France et le répète comme un credo, même s'il déplore l'épouvantable gâchis. « Les longues guerres laissent aux peuples le temps de réfléchir et d'observer », écrit-il au début de l'année 1918 qui s'annonce peut-être plus rude encore que les précédentes. Il y a pourtant déjà longtemps que Limbour émaille son propos de réflexions très modernes sur l'avenir des deux principaux belligérants. Regrettant que la démocratie soit un champ fertile pour l'ivraie, Limbour, le républicain, le radical, affirme que « l'instruction, l'hygiène, les impôts, les divisions administratives, tout a besoin d'être remanié d'une main forte et d'une volonté inébranlable », et d'avouer « je crois le parlementarisme bien malade dans sa forme actuelle. » L'avenir de sa « petite patrie amollie et déshabituée du travail organisé et de la discipline sociale », « prise entre le monde allemand et le monde anglo-américain » est une véritable obsession. Quant à l'Allemagne, il craint, en cas d'échec, « une révolte ou tout au moins un grand mouvement populaire ». Il espère que les Alliés réfléchiront avant de « briser définitivement une nation qui a eu le tort de se croire à la tête de la civilisation par sa merveilleuse organisation sociale et économique, sa haute culture scientifique ». Et pour lui, il n'y a qu'une seule issue vers le salut : les États-Unis d'Europe.

Devant une telle lucidité, comment ne pas reprendre les propos de Roland Allender commentant le discours que Jules Limbour tint comme doyen d'âge à l'occasion de l'installation de la nouvelle municipalité douaisienne le 19 novembre 1919 : « bien en avance sur son temps », avec « parfois des accents très contemporains » !

Émile Henry

Roland Allender, *Jules Limbour, un Douaisien très occupé (1914-1918)*, Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts de Douai, 5e série, tome XVII, 2013-2014, 429 p., 25 €.

La Croix du Nord *sous la tutelle d'*Ouest-France

L'hebdomadaire *La Croix du Nord* vient de faire son entrée dans le groupe Publihebdos, premier groupe de presse hebdomadaire régionale à la suite du rachat de 70 % du capital de la Société d'édition de la presse régionale.

Filiale de *Ouest-France*, Publihebdos qui publie déjà 76 hebdomadaires locaux essentiellement dans l'Ouest et en Île-de-France conforte ainsi sa place de leader dans ce secteur en y ajoutant douze nouveaux titres. *La Croix du Nord* qui emploie quatre journalistes a un tirage annoncé de 12 000 exemplaires.

L'association Les Amis de la presse régionale qui était le deuxième actionnaire de la Société d'édition de la presse régionale à côté de la famille Mulliez (Auchan) conserve ses 30 %.

l'abeille
Revue éditée par la Société des Amis de Panckoucke, 31, avenue de la Gare 59118 Wambrechies ■ ISSN : 1959-0245 ■ Directeur de la publication : Jean-Paul Visse ■ Ont participé à ce numéro : Jacques Bonhommet, Bernard Grelle, Yves Guillauma, Émile Henry, Jean-Paul Visse ■ Maquette : Triangle Bleu ■ Abonnements (3 numéros par an) : 15 € ■ Vente sur demande à la Société des Amis de Panckoucke ■ Avertissement : les textes sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs ■ L'ensemble doit être adressé à l'adresse électronique suivante : labeille5962@orange.fr ■ Les photos qui accompagnent les textes doivent être libres de droit ■ Blog : www.panckoucke.org